

## ABONNEMENTS

CANADA ET ÉTATS-UNIS	
Un an.....	\$1.50
Six mois.....	0.75
FRANCE ET BELGIQUE	
Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 fr.

Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

# LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

## ANNONCES

1ère insertion, par ligne..... 10 cts.  
Insertions subséquentes..... 5 "

Les annonces à long terme publiées à des conditions spéciales.

Bureau de rédaction et d'affaires 12, rue Sainte-Anne, en face de la Place d'Armes.

J. P. TARDIVEL, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF

RÉDACTEUR ADJOINT, ADALBERT FONTAINE

## AVIS AUX ABONNÉS.

Pour simplifier l'administration de notre journal, nous avons décidé de ne pas envoyer de reçus à nos abonnés de la campagne. Comme le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance, la réception du journal est le meilleur de tous les reçus. La date, à la suite de l'adresse, indique jusqu'à quelle époque l'abonnement est payé.

## CHANGEMENT DE BUREAU.

Nous avons transporté notre bureau de rédaction et d'affaires au No 12, rue Sainte-Anne, en face de la Place d'Armes, dans l'ancien hôtel Payne, partiellement occupé par le "Journal de Québec." Cet endroit est beaucoup plus central que le bureau que nous occupions auparavant. On nous y trouvera tous les jours de neuf heures du matin à une heure après-midi, et de deux heures à cinq heures après-midi.

## QUÉBEC

JEUDI, 11 AOUT 1881.

## LE R. P. LACASSE.

Le R. P. Lacasse est actuellement dans la profondeur des bois, au milieu de ses chers colons. Il est très occupé, et très fatigué, nous en sommes certain; il lui est impossible d'écrire en ce moment. Mais nos lecteurs ne perdront rien pour attendre un peu. Dans quelques jours, le R. Père sera comparativement libre, et il pourra alors nous donner quelques-uns de ses charmants récits.

## LA RÉFORME AGRICOLE.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de réformer notre système d'agriculture. Certes, nous avons grand besoin d'améliorer sérieusement notre manière de cultiver la terre, si nous voulons que notre pays soit réellement prospère et que le fléau de l'émigration cesse.

Mais sous prétexte d'opérer des réformes, il faut bien se garder des projets extravagants, impraticables, et partant nuisibles; il faut fuir les utopies.

On a parlé quelque part d'un projet de fermes modèles établies et entretenues aux frais du gouvernement provincial. Nous n'hésitons pas à dire que ce projet entre dans la catégorie de ceux qu'il faut éviter avec soin si nous ne voulons pas échouer misérablement dans nos entreprises.

Ces fermes modèles officielles coûteraient des sommes très considérables, et feraient peut-être plus de mal que de bien.

Nos cultivateurs, voyant le gouvernement dépenser annuellement plusieurs milliers de piastres sur ces fermes, diraient tout simplement: Qu'on nous donne le même montant d'argent et nous ferons aussi bien, peut-être mieux encore.

Ce sont des préjugés, nous dira-t-on. Préjugés, peut-être, mais dans tous les cas, il faut en tenir compte si nous voulons produire quelque bien. Il est inutile de nous

frapper la tête contre le mur; nous nous briserons le crâne, bien sûrement, mais nous ne ferons pas bouger une seule pierre de la muraille.

Il y a pourtant un moyen bien simple d'obtenir des fermes modèles dans chaque paroisse, non des fermes coûteuses qui exciteraient le mécontentement et la jalousie des cultivateurs, mais des fermes qui leur serviraient d'une grande utilité et qui leur serviraient de véritables modèles.

Il y a longtemps que nous aurions ces fermes modèles et pratiques, si on avait voulu écouter le Rév. M. Tassé.

Que l'on offre de temps en temps des prix à ceux qui cultivent de la manière la plus profitable, en ayant bien soin de choisir des juges intègres et compétents dont les jugements ne seront pas discutés. On pourrait commencer par quelques paroisses pour la première année jusqu'à ce que l'organisation soit complète, et dans cinq ou six ans on pourra généraliser ces concours et les étendre à tout le pays.

On dira peut-être que nos cultivateurs sont arriérés, qu'ils cultivent mal, et que ce serait une folie de songer à faire d'eux des fermiers modèles. Mais on ne pense pas à une chose, c'est que tout arriéré qu'il puisse être, le cultivateur le plus habile dans chaque paroisse peut servir de modèle à tous ceux qui font moins bien que lui.

Quand la concurrence aura incité les cultivateurs d'une paroisse à faire de leur mieux, si le juge est à la hauteur de sa mission, son verdict, donné publiquement et commenté par lui-même devant tous les cultivateurs réunis, sera pour ces derniers la meilleure des leçons en agriculture. Quand le même juge reviendrait juger les concurrents de cette paroisse, après trois ou quatre ans, il constaterait certainement de grands progrès.

Ces concours feraient certainement beaucoup plus de bien que les expositions de comté qui coûtent si chers et produisent si peu de résultats satisfaisants.

## Doutes à résoudre par les légistes et les moralistes.

Le taux d'intérêt conventionnel est permis aux particuliers. Les banques ne peuvent pas recevoir plus que sept pour cent d'intérêt. Voir le Code civil, article 1785; les Statuts refondus du Canada, chapitre 58; et la loi générale des banques, 34 Vic., chapitre 5, section 52.

D'après cette législation si formelle, que faut-il penser des directeurs de banques qui ont exigé plus que le taux fixé par la loi?

Peut-on croire que les législateurs, hommes d'affaires, chargés de protéger les particuliers contre de puissantes corporations ont eu la volonté de permettre aux banques d'exiger plus de sept pour cent, lorsqu'ils leur ont formellement défendu de le faire?

S'ils n'ont point eu cette volonté, comment, en saine morale, légitimer le surplus de sept pour cent?

N'y aurait-il pas à se mettre en garde contre une administration de banque qui se serait permis une pareille infraction à la loi?

Ne serait-il pas dangereux de lui signer un simple certificat de probité?

Ne serait-ce pas lui donner, par ce certificat, une force morale dont elle pourrait abuser dans l'occasion, surtout auprès de l'autorité chargée de la contenir dans les limites de la loi et de la conscience?

Voilà quelques questions auxquelles les savants sont invités à répondre.

## LA LANGUE FRANÇAISE.

Fidèle à notre programme, nous allons continuer la croisade que nous avons entreprise contre ceux qui font une guerre sourde à la langue française, comme langue officielle en ce pays.

L'autre jour, nous avons eu l'occasion de louer une boîte au bureau de poste de Québec. Voici le précieux document qu'on nous a remis, à nous, propriétaire d'un journal français, dans une ville essentiellement française:

Quebec, July 9th 1881.

"J. P. TARDIVEL, Esq.,

"To the Quebec Post Office, Dr.

"For rent of Drawer No. 1087, to April 30th, 1882..... \$6.00

Keys..... 1.00

Received Payment, \$7.00

J. B. PRUNEAU, P. M.

Per F. G.

Nous ne blâmons pas les officiers du bureau de poste de Québec, car nous les croyons assez bons patriotes pour déplorer, avec nous, cet ostracisme de notre langue. Mais nous blâmons sévèrement les autorités, à Ottawa, qui ne fournissent pas à leurs subalternes des formules en français. C'est une négligence coupable qu'on ne saurait pardonner. Nous voyons nos hommes publics parcourir les autres provinces pour se concilier les bonnes grâces des Anglais. C'est très bien. Mais il ne devraient pas oublier qu'ils représentent aussi les Canadiens-français, et qu'un de leurs devoirs est de faire respecter notre langue. Pour que l'on ne puisse pas exploiter nos paroles contre tel ou tel ministre en particulier, nous déclarons que nos remarques s'adressent aux chefs des deux partis.

\* \*

Pourquoi toutes nos cartes postales sont-elles imprimées en anglais? Est-ce que les Canadiens-français n'ont pas le droit d'avoir des cartes en français? C'est une injustice criante, c'est une absurdité. Mais en haut lieu, on n'y fait pas attention. Et encore, si c'était du bon anglais que nous voyions sur ces cartes, ce serait moins choquant. Mais non content de nous priver de l'usage de notre langue, on nous donne un anglais de cuisine qui ferait rougir un élève de première année.

Quelques journaux discutent, de ce temps-ci, la question de savoir si le gouvernement fédéral a fait imprimer, ou non, des cartes postales aux États-Unis, mais personne ne songe à demander qu'il y ait des cartes postales en français.

\* \*

Nous constatons avec plaisir que les mandats-poste du Canada sont maintenant imprimés dans les deux langues. Ceci prouve que les autorités reconnaissent la légitimité de nos plaintes, et que l'on peut obtenir justice à force de la demander assez haut et assez souvent.

\* \*

Maintenant, un mot aux compagnies de télégraphe, surtout à la compagnie de télégraphe de Montréal, car on nous dit que la compagnie dite *Dominion* se montre moins hostile que l'autre à la langue française. Nous ne voulons pas, cependant, faire de réclame en sa faveur; elle ne le mérite peut-

être pas. Mais chose certaine, c'est que la compagnie de Montréal ne semble tenir aucun compte des droits de la langue française. C'est au point que beaucoup de nos compatriotes se croient obligés d'employer la langue anglaise dans leurs correspondances télégraphiques, parce que, disent-ils, avec raison, les dépêches françaises sont souvent rendues inintelligibles par l'ignorance des opérateurs. Nous leur conseillons, cependant, d'employer toujours leur propre langue. Si la dépêche est mal rendue, qu'ils poursuivent la compagnie. C'est la manière la plus efficace de ramener ces gens-là à la raison. Les arguments qui s'adressent à leur bourse sont les seuls qu'ils comprennent.

L'autre jour, une dépêche télégraphiée en français est arrivée à Québec, à l'adresse d'un de nos amis demeurant à quelque distance de la ville. L'opérateur aurait voulu la transmettre à destination par téléphone, mais ignorant entièrement le français, il ne put ni lire la dépêche, ni la traduire d'une manière intelligible. Jusques à quand tolérons-nous ces choses.

## Le chemin de fer du lac St-Jean.

Le *Chronicle* du 3 août nous apprend que les grosses recettes du chemin de fer du lac St-Jean, ont été, durant le mois de juillet, de \$2,000. Ce n'est pas une somme fabuleuse, mais il ne faut pas oublier que cette voie ferrée n'est en opération que sur un parcours de 24 milles environ. Ce résultat est considéré comme satisfaisant. Nous en sommes fort aise, car personne ne désire plus ardemment que nous un chemin de fer au lac St-Jean. Peu importe que ce chemin de fer parte de Québec ou des Trois-Rivières, pourvu qu'il se rende au lac St-Jean, et que les habitants de cette fertile vallée aient un débouché pour leurs produits. Le chemin est surtout pour eux. Sans doute, nous serions bien content de voir la ville de Québec directement liée par une voie ferrée à cette belle contrée, mais nous ne croyons pas qu'il faille faire du mauvais sang parce que la ville des Trois-Rivières veut avoir son chemin. Le soleil luit pour tout le monde. Et nous, qui connaissons la vallée du lac St-Jean pour l'avoir visitée, nous sommes parfaitement persuadé qu'elle pourra alimenter, un jour, deux chemins de fer et peut-être davantage.

Mais il y a des gens à Québec, qui, à ce propos, font du mauvais sang, et font faire de la mauvaise prose à nos journalistes.

Le 8 juillet dernier, le *Canadien*, parlant d'un projet mis en avant pour régler les obligations de la ville de Québec envers le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean, disait:

"Nous (la ville de Québec) devons à la compagnie du lac St-Jean une somme de \$500,000 dont quatre vingt-dix mille sont payables aussitôt le chemin rendu à St-Raymond. Il est rendu."

Le 19 du même mois, le *Chronicle*, parlant toujours de ce projet, affirmait ce qui suit:

"Pas un sou des \$450,000 votés (par la ville de Québec) en faveur de la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean n'a été payé."

Et plus loin, la même feuille ajoutait:

"La ville a souscrit en faveur de la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean la somme de \$450,000 dont \$90,000 sont maintenant réclamées par la compagnie comme payables."

Enfin, le *Journal de Québec* du 20 juillet, faisait la déclaration suivante :

“ Voici maintenant la position de Québec vis-à-vis du chemin de fer du lac St-Jean.

“ La souscription de la cité à ce chemin est de \$500,000 dont \$90,000 sont maintenant dues, le dit chemin étant achevé jusqu'à Saint-Raymond.”

Et en deux autres endroits du même article, le *Journal* donnait encore la somme de \$500,000 comme représentant la souscription de Québec en faveur du chemin de fer du lac St-Jean.

Or, ces chiffres de \$500,000 et de \$450,000, sont de pure fantaisie, pour ne pas employer un autre mot qui conviendrait peut-être mieux.

La ville de Québec a souscrit \$90,000 en faveur du chemin de fer du lac St-Jean, et ce montant est maintenant dû, mais elle n'a jamais souscrit ni \$450,000, ni \$500,000.

Elle a obtenu de la législature la permission de souscrire \$450,000, mais, de fait, elle n'a souscrit que \$90,000.

Pour que le montant de \$450,000 fût souscrit, il faudrait que la corporation votât un règlement et que ce règlement fût approuvé par les contribuables. Or, ce règlement n'a pas été voté, et, par conséquent, n'a pas pu être approuvé.

Nous sommes allés aux informations et nous sommes très certain de ce que nous affirmons.

Il est regrettable que trois grands journaux de Québec, qui ont la prétention de former l'opinion, se soient laissés induire en une erreur aussi grave. Ce procédé ne nous surprend guère de la part du *Chronicle*, mais nous avouons que de la part du *Journal de Québec* et surtout du *Canadien*, il nous étonne passablement.

Qu'on soit bien convaincu d'une chose : Ce n'est pas en cherchant à tromper le public qu'on réussira à construire le chemin de fer tant désiré entre Québec et le lac St-Jean. *Honesty is the best policy*, au point de vue purement humain, et la ligne droite est incontestablement la plus courte, en matière de chemin de fer, comme en toute chose.

## LE TRAVAIL DU DIMANCHE.

Une personne absolument digne de foi nous assure qu'on travaille, le dimanche, sur le chemin de fer provincial, non-seulement dans les environs de la gare du Palais, mais aussi à d'autres endroits. Par exemple, cette personne nous apprend que l'on charroyait de la pierre au Pont-Rouge, l'un de ces derniers dimanches ; elle a vu passer trois convois chargés de pierre.

Est-ce que le gouvernement ne fera pas cesser cet abus intolérable maintenant qu'on le lui a signalé ? Et est-ce que les autres journaux de Québec ne protesteront pas, à leur tour ? Quand bien même ils perdraient les annonces du chemin de fer, qu'est-ce que cela fait ?

## LE CANADA EN FRANCE.

### III

Après avoir parlé des découvertes des Canadiens dans l'Ouest de l'Amérique, M. Jannet traite la question de l'émigration aux Etats-Unis. Il évalue à cinq cent cinquante mille le nombre des Canadiens qui sont fixés aux Etats-Unis. Sans cette énorme déperdition de force, la race française aurait exercé dans la confédération canadienne une prépondérance que personne n'eût pu lui disputer. Les Canadiens vont aux Etats-Unis avec l'espoir d'y trouver plus de bien-être que chez nous, et d'y amasser des richesses dont ils viendront jouir sur le sol natal. Peu, malheureusement, voient se réaliser leur rêve. La plupart des émigrés sont des artisans. Leur salaire est soumis aux fluctuations du commerce, tantôt il est en hausse, tantôt en baisse. Et comme la vie coûte cher et que les Canadiens n'aiment pas en général à pratiquer l'économie, il arrive qu'ils n'amassent rien,

qu'ils végètent tristement, soupirant après le pays qu'ils n'auraient pas dû quitter. Avec un peu plus de courage, s'ils s'étaient enfoncés dans la forêt, ils seraient aujourd'hui colons en pleine voie de progrès, et en état d'établir avantageusement leurs enfants.

Le clergé fait tout en son pouvoir, depuis quelques années, pour grouper les Canadiens émigrés, afin qu'ils conservent leur langue et leur foi. Ses efforts ne sont pas stériles. La presse se joint aux prêtres et combat vaillamment pour la nationalité canadienne ; mais il y a tant à faire, les Américains exercent une si grande pression sur les émigrés que le résultat n'est pas difficile à prévoir.

“ Il faut bien se garder d'illusions en ce sens-là, dit M. Jannet, et s'imaginer, comme quelques canadiens enthousiastes, qu'ils finiront par franciser la Nouvelle-Angleterre. Ce n'est pas une émigration composée exclusivement d'ouvriers qui peut imposer son génie national à la puissante civilisation américaine.” Ces raisons sont convaincantes. Il est vrai qu'il y a des Canadiens qui parviennent aux emplois publics. Quelques-uns sont devenus députés. Mais il n'y a pas grand augure à tirer de là : l'étonnant serait qu'aucun Canadien ne fût parvenu à s'élever dans la hiérarchie sociale. Autrefois les Américains méprisaient ouvertement les Canadiens. Aujourd'hui, que nos compatriotes émigrés se font naturaliser, on les flatte pour pouvoir gagner leurs voix plus facilement aux élections. Il arrive ceci, que les Canadiens se divisent, les uns sont républicains, les autres démocrates, de là des haines, des divisions pénibles, qui leur sont fatales. Les Canadiens ne sont pas familiers avec le système de gouvernement de la république voisine, ils ne connaissent pas suffisamment les questions politiques à l'ordre du jour ; des intrigants de bas étages “ qui se mettent aux gages des partis et trafiquent des votes de leurs compatriotes,” créent des organisations politiques en opposition les unes aux autres.

M. Jannet blâme fortement le gouvernement d'Ottawa d'avoir supprimé les agences de repatriement qu'il entretenait aux Etats-Unis, et il dit que les autorités devraient prendre des mesures énergiques pour empêcher les *embaucheurs* de continuer leur œuvre. S'il n'est pas possible d'empêcher l'émigration, au moins faut-il la restreindre autant que possible. On ne saurait trop être en garde contre les embaucheurs et contre leurs décevantes promesses. Ils viennent offrir mer et monde aux Canadiens ; à les entendre les Etats-Unis seraient le pays heureux par excellence ; il suffirait d'y aller pour devenir fortuné. Nos cultivateurs, nos artisans donnent trop facilement dans ces pièges trompeurs. Ils se laissent prendre au faux brillant des belles paroles, et ils s'en vont ; ils laissent ici une prospérité qu'avec du courage et de la persévérance, ils obtiendraient bientôt. Ils quittent le Canada, où ils sont libres, respectés de tous, où ils peuvent arriver à tous les emplois, pour aller se faire les hommes-liges des Américains. Chaque année notre population est décimée par l'émigration : c'est notre mal. Le gouvernement doit donc soigner avec vigilance cette maladie qui peut devenir mortelle.

## LA JUSTICE EN ANGLETERRE.

Les journaux anglais, le *Chronicle* entre autres, sont enchantés de voir que les individus qui ont tenté de faire sauter l'hôtel de ville de Liverpool, ont reçu des sentences très sévères : l'un a été condamné à l'emprisonnement pour la vie, l'autre à un emprisonnement de quinze ans.

Nous n'avons aucune sympathie pour ces criminels, ils sont bien coupables envers Dieu et envers l'Irlande, dont ils compromettent gravement la cause, qui est sainte. Leur châtement est mérité. Mais nous aimons à faire remarquer une chose aux journaux anglais, et au *Chronicle* en particulier. C'est que Dame Justice, en Angleterre, ne porte pas le ban-

deau traditionnel. Elle n'est pas impartiale, et par conséquent, elle n'est pas respectée. Cette sentence sévère ne servira pas, comme le *Chronicle* le croit, d'exemple salutaire ; elle ne fera qu'aigrir les caractères, car le peuple irlandais sait que lorsqu'il s'agira de condamner quelque lâche Anglais, coupable d'avoir meurtri sa pauvre femme à coups de pied, les mêmes juges peut-être ne lui infligeront qu'une amende ridicule, ou quelques jours de prison seulement.

On se demande souvent pourquoi les Irlandais ne sont pas satisfaits du régime anglais. Voilà une des raisons.

## FRANCE.

### ŒUVRES DE DESTRUCTION.

La session des chambres françaises a été close le 29 juillet ; le mandat des députés a cessé le même jour. L'élection de la nouvelle chambre aura lieu dans le strict minimum de la période électorale, c'est-à-dire vingt et quelques jours après la dissolution.

C'est, depuis l'inauguration de “ l'ère parlementaire ” en France, la première fois que les collèges électoraux sont convoqués à brûle-pourpoint pour des élections générales. Le gouvernement, en brusquant les choses de cette manière insolite, veut évidemment ne pas laisser à “ l'opposition ” le temps de se reconnaître et de se concerter ; il espère, non sans de bonnes raisons, emporter les élections par un vigoureux coup de la machine administrative. Si cette tactique est hardie jusqu'au mépris des “ traditions ” parlementaires, elle ne dénote pas que M. Ferry a une confiance à toute épreuve dans le verdict du pays “ librement rendu.”

Mais quiconque s'aventurerait à prédire la composition de la prochaine chambre des députés, s'exposerait à tourner la meule sans tirer de mouture. Attendons donc que l'avenir révèle ses secrets,—qui seront peu consolants, si nous en jugeons par le passé, dont nous allons parler.

Jamais assemblée législative ne fut, comme la défunte chambre, animée d'un mauvais esprit. Il y a eu des assemblées plus violentes, il n'y en a jamais eu aucune alliant, au même degré—le suprême degré,—l'hypocrisie, la malfaisance et l'incapacité politique.

Récapitulons sommairement les plus grosses œuvres de destruction consommées ou tentées par la majorité, servante de M. Gambetta,—des crétiens aux ordres d'un faquin.

D'abord “ invalidation ” systématique des députés conservateurs. Dans cette campagne les républicains ont montré jusqu'où peuvent descendre leur servilité et leur haine.

Loi sur l'instruction secondaire, qui a dépossédé les universités catholiques de leur titre et de leurs droits légitimes d'Université, et qui devait donner le coup de mort à l'enseignement libre par le fameux article 7. En remplacement de cet article qui fut rejeté par le sénat, le ministère, par crainte de M. Gambetta et de la majorité à sa suite, rendit les décrets du 29 mars, qui seront un éternel opprobre pour leurs fauteurs, leurs auteurs et leurs exécuteurs.

Loi sur la réorganisation du conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils académiques. De cette loi judaïque M. Ferry a “ extrait ” le moyen de transformer ces conseils en tribunaux correctionnels qui se sont arrogés des pouvoirs judiciaires supérieurs à tout droit connu et à toute justice reconnue.

Loi créant les lycées de filles, où, suivant un programme commun avec celui des garçons, elles recevront l'enseignement civique. Il y a pourtant une différence : les filles feront des travaux à l'aiguille au lieu de faire l'exercice militaire. La morale de cette création a été nettement expliquée par l'organe officiel de la Franc-Maçonnerie : “ Corrompre la femme puisqu'on ne peut la supprimer.”

Loi sur l'instruction laïque excluant des écoles communales, les congréganistes, quels qu'ils soient, et les ministres du culte. La laïcité est accompagnée de la gratuité,—pas pour les contribuables.

Loi supprimant la “ lettre d'obédience,” qui sera remplacée, à partir du premier janvier prochain, par le “ brevet de capacité ” d'Etat. Nul homme, fût-il docteur ès quatre facultés, nulle femme eût-elle enseigné dix ans avec succès, ne pourra donner l'enseignement primaire, même dans une école libre, sans le brevet de capacité. Cette loi, monstruosité législative et “ monument ” de haine, atteint une trentaine de mille instituteurs et institutrices congréganistes, dont la plupart quitteront l'enseignement, et—vivront comme ils pourront.

Loi sur l'enseignement primaire obligatoire, laquelle impose aux enfants la morale civique à la place de la morale religieuse, et met les pères de famille dans une véritable servitude par rapport au maire, à la commission scolaire et au juge de paix.

Loi sur la liberté de la presse, qui donne coudées franches au mal et laisse la vérité sans protection ni défense.

Pendant la discussion de ces lois, les députés et les sénateurs républicains ont déblaté, avec une véritable frénésie, contre tout ce qu'il y a de saint et de sacré au ciel et sur la terre. Que d'outrages ! que de blasphèmes !

A la tête des blasphémateurs se sont placés M. Paul Bert et M. Jules Ferry. M. Paul Bert est très fort au blasphème, mais on peut dire, sans effeuiller ses lauriers, que M. Ferry est plus fort que lui. Jamais la tribune française n'avait été souillée comme elle l'a été par cet homme là s'efforçant, avec le cynisme d'un plaisantin d'estaminet, de fermer la petite porte par laquelle M. Jules Simon a pourtant réussi à faire entrer, dans la loi sur l'obligation, l'enseignement des devoirs envers Dieu, concurremment, il est vrai, avec la morale civique, laquelle consiste à connaître et à pratiquer les “ immortels principes de 89.”

Voilà le sommaire des plus grosses œuvres de destruction consommées par la majorité républicaine des deux chambres ; d'autres œuvres, non moins destructives, sont restées à l'état de projet, parce qu'elles ont été soumises tardivement au sénat. Parmi ces projets les deux plus importants sont : celui qui suspend l'immovibilité de la magistrature, et celui qui oblige tous les ecclésiastiques au service militaire actif jusqu'à l'âge de quarante ans.

Le pouvoir est aux mains d'aventuriers qui prétendent édifier sur la raison un Etat modèle et parfait, la République de l'avenir ; la parole est aux blasphémateurs qui proclament que Jésus-Christ est usé. Ces hommes fous de révolte contre les lois divines, qui condamnent leurs vices, ignorent donc que, s'ils ont aujourd'hui le pouvoir et la parole, l'heure de la punition est à Dieu,—qui te nesciunt, audaciam traducis..... sub est enim tibi, cum volueris, posse.

Tant d'œuvres mauvaises ne peuvent que produire des causes nombreuses de destruction nationale, et tant de blasphèmes ne peuvent qu'attirer sur la France un châtement terrible. Dieu n'a jamais laissé les blasphémateurs impunis : il est impossible qu'ils échappent à sa main.

## Les jésuites français.

La semaine dernière, il a paru, dans les journaux, certaines nouvelles dont l'auteur n'était pas suffisamment renseigné : il s'agissait de l'organisation de la *Mission* des RR. PP. jésuites dans l'Amérique Britannique du Nord. Voici quelques renseignements qui sont vraisemblablement plus exacts.

Le Canada, aujourd'hui *Mission* de l'Amérique-Britannique du Nord, a fait partie de la *Mission* de New York, laquelle relevait antérieurement de la province de France, en dernier lieu de celle de Champagne, jusqu'à l'érection, il y a un an environ, de la *Mission* de New York en une province de ce nom, à laquelle a été réunie l'ancienne province de Baltimore, et dont le provincial réside à New York.

La *Mission* du Canada — ou de l'Améri-

que-Britannique du Nord—dont le supérieur réside à Montréal, fait partie de la province et relève du provincial d'Angleterre. La *Mission* du Canada, étant anglaise, ne se recrute plus, comme autrefois, de sujets venant de France ou des États-Unis, mais de sujets canadiens ou anglais. C'est donc par erreur qu'on a annoncé l'arrivée à Québec de plusieurs jésuites français, "qui se fixeront probablement dans cette ville."

Plusieurs Canadiens et sujets anglais d'origine sont, il est vrai, revenus, non pas de France, mais d'Angleterre, où depuis les décrets du 29 mars, ils ont à peu près complété leurs études, qu'ils achèveront au Canada. Mais il n'est point "arrivé" de jésuites français, et il n'en "arrivera" pas, à moins que la République française, par amour et par respect de la liberté, ne poursuive la compagnie de Jésus jusqu'au point de traquer chaque jésuite, individuellement, dans son domicile inviolable de citoyen français.

Tout dispersés qu'ils sont, les jésuites restent, en France, d'innombrables et importants services dans le ministère; c'est à grand-peine qu'ils suffisent aux demandes qui leur sont faites de tous les côtés, en plus grand nombre que jamais. Certes, c'est plus qu'il n'en faut pour rallumer — quoiqu'elle ne se soit jamais éteinte — la rage de la Franc-Maçonnerie; et rien ne dit que cette rage ne fera pas une nouvelle explosion après les élections. En attendant, les jésuites restent au combat avec résignation et courage; ils pourront être victimes, ils ne désertent pas.

#### Les Ursulines au lac Saint-Jean.

Voici les noms des dames religieuses ursulines qui doivent aller ouvrir, cet automne, le nouvel établissement fondé par la communauté de Québec à Notre-Dame du lac St-Jean :

Mère St-Raphaël; mère St-Henri; mère St-Alexandre; mère de la Nativité; mère St-François-de-Paule et tante St-Joachim, — cinq sœurs "de chœur" et une sœur "converse."

#### LE ROMAN.

C'est le genre de littérature à la mode: jamais, avant aujourd'hui, il n'a eu autant de vogue, parce qu'il n'a jamais autant flatté les passions de l'homme. Le roman tel que l'a produit notre siècle ne cherche pas à nous instruire, à nous faire voir le beau, le bien, il ne cherche qu'à plaire: et pour parvenir à son but, il met tout en jeu; rien ne l'arrête, ni la morale, ni le bien être de la société. Il peut être bon de faire l'histoire des passions de l'homme; on peut étudier les caractères, peindre les mœurs et s'efforcer de plaire aux gens. Mais il ne faut pas chercher à plaire à tout prix, il faut respecter les principes, flétrir les vices et non pas les ériger en vertu comme le font trop souvent les romanciers. Notre pays heureusement, n'est pas un pays de lecteurs de romans, comme l'est la France ou l'Angleterre. Toutefois on ne saurait trop se mettre en garde contre cette littérature.

Le grand principe que prônent tous les romans, c'est qu'il faut jouir, jouir à tout prix. Ils n'admettent aucune entrave aux jouissances de l'homme. Le héros du roman, est en général un homme sans principe, poursuivant un but plus ou moins avouable, par tous les moyens bons et mauvais. Il n'y a pas une grande variété de héros de romans: au fond c'est toujours le même qui endosse différents habits, suivant le goût de l'auteur. Ce héros, que l'on nous offre comme prototype, n'a ni mœurs, ni loi. Il se révolte contre l'autorité paternelle, dès son plus bas âge, fait pis que tuer, et tout cela, c'est bel et bon. Son grand mobile, c'est la vengeance, il n'est rien qu'il ne fasse pour venger un affront, souvent prétendu: suivant lui la vengeance est un noble sentiment; pardonner est lâche. Il chante l'amour sur tous les tons, hors sur le bon. Aime-t-il le héros de roman? On peut en douter: son amour est plutôt un égoïsme effréné. Le grand amour,

qui est dévouement, effacement du moi, il l'ignore complètement. Il désire plus qu'il n'aime. Je suis toujours étonné, que ces drôles que l'on veut nous faire admirer, ne soient pas perdus, ou au moins envoyés aux galères. Assurément, ce serait le sort qu'on leur réserverait dans une société bien policée.

Quant à l'héroïne du roman, elle diffère peu du héros; si ce n'est qu'elle est encore plus désagréable que ce dernier en ce que les traits de caractère qu'on lui prête, siéent moins à son sexe. Tantôt c'est une malheureuse que l'on a sacrifiée. On l'a mariée à un individu qu'elle n'aime pas. Va-t-elle prendre son sort en femme de cœur? Non, elle va poser en victime, se plaindre du destin, manquer à la foi conjugale.

Tantôt, c'est une jeune fille abandonnée de ses parents, jetée dans le tourbillon de la vie, seule, sans expérience. Elle ne fera rien pour changer sa condition, pour se tirer du gouffre où elle est entrée. Vous pouvez varier les poses à l'infini, vous avez toujours les mêmes traits saillants: un individu qui veut se soustraire aux lois morales pour jouir plus à son aise.

Si vous ajoutez à cela que les romans en général sont loin d'être des modèles de style, qu'ils ne donnent aucune connaissance utile, vous direz comme moi, qu'il n'est pas grand profit à retirer de la lecture de ces livres. Ils sapent la société, dans sa base même: c'est à l'individu qu'ils s'adressent, ce sont les principes sur lesquels reposent la famille qu'ils frondent. Et c'est ce qui les rend plus funestes encore.

L'homme ne naît pas pour jouir uniquement. Son bonheur n'est pas dans la déification de ses passions, au contraire. L'homme est né pour le travail. Ses succès, sa fortune, son bonheur, sont intimement liés à cette condition. Il ne doit pas avoir pour but le contentement de passions mesquines, qui ne durent qu'un temps. Tous ses efforts doivent tendre à son perfectionnement individuel, ayant comme conséquence le perfectionnement de la société.

Dans un pays comme le nôtre, où l'on a besoin de tous les bras, personne n'a le droit d'être oisif: chacun a une vaste carrière à remplir, et ne doit pas se perdre à la poursuite de vaines chimères. Il faut que tous soient à l'œuvre. Or, le roman renferme des principes diamétralement opposés à ceux-là. L'homme doit jouir, suivant lui. Jouir: c'est-à-dire se soustraire à la vie active. Jouir: c'est-à-dire mettre de côté le système entier de la société.

Le jeune homme qui lit des romans abandonne les études sérieuses. Il néglige son devoir journalier, qui fait l'homme. Son imagination est surexcitée par des peintures où sa jeune intelligence ne peut encore découvrir le vrai du faux. Il prend pour avéré tout ce qu'on lui dit. Aussi le voit-on s'insurger contre toute règle; il devient frondeur de toute discipline, partisan de toute insurrection. L'âge vient et avec l'âge la désillusion. Il a trouvé le désenchantement là où il croyait trouver le plaisir. Il devient blasé. Trop heureux s'il ne se porte pas à des excès sans nom, qui le rendront pour jamais inutile à la société, à sa famille, nuisible à lui-même.

Ces lectures sont encore plus funestes peut-être pour la femme. L'homme se trouve en contact journalier avec ses concitoyens qui ne sont pas tous comme lui, et qui le forcent à mettre de côté ses folles idées. Les affaires ne sont pas romanesques. Pour y réussir il faut se défaire de tout le fatras des faux principes du roman. Pour réussir il faut travailler, s'assujettir à des règles que l'on ne met pas de côté impunément. La femme ne se trouve pas placée dans les mêmes circonstances. Elle garde longtemps ses idées de jeunesse. La nécessité ne l'oblige pas à changer ses manières de voir. Elle apporte dans le ménage des illusions qui ne tardent pas malheureusement à y mettre le désaccord: le mari n'est pas assez poétique, il ne gagne pas assez, il ne monte pas assez haut, il est trop exigeant, il

commet le crime de demander à sa femme de travailler, etc. etc. On voit de suite ce qui résulte de tout cela: Adieu l'idéal que l'on avait rêvé, adieu les trompeuses espérances. On trouve le fardeau de la réalité d'autant plus pesant, qu'on le porte à contre cœur et malgré soi.

Ici heureusement, ces exemples ne sont pas trop fréquents, cependant il s'en rencontre. Et il est à souhaiter que le mal ne fasse pas de progrès. Nous avons besoin du travail sérieux de tout le monde, nous ne devons pas abandonner les études sérieuses pour un vain agrément, trop souvent fatal à nos plus chers intérêts.

ADALBERT FONTAINE.

Monseigneur Joseph Desautels, Prêlat Domestique de Sa Sainteté et curé de Varennes, Montréal, décédé avant-hier à Salem, E.-U., appartenait à la Société d'une Messe (*section provinciale*).

C. A. COLLET, Ptre,  
Secrétaire.

Archevêché de Québec, }  
6 août 1881. }

Il nous fait plaisir d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs un écrit fort intéressant de M. T. P. Bédard. M. Bédard, on le sait, exploite une mine à peu près inconnue avant lui: c'est l'histoire intime de la Nouvelle France, sous l'ancien régime. Notre ami est occupé continuellement à transcrire et à analyser les archives des temps les plus reculés, et il y trouve des détails charmants et instructifs sur les mœurs des anciens Canadiens, détails que, grâce à son amour du travail et à son remarquable talent d'analyse, il sait mettre à profit. M. Bédard mérite certainement la reconnaissance du public pour les travaux considérables qu'il s'est imposés. Nous espérons que nos lecteurs pourront goûter encore les recits de cet infatigable travailleur.

(Pour la *Vérité*.)

#### LES BLASPHEMATEURS SOUS L'ANCIEN RÉGIME EN CANADA.

Lors de la domination française, plusieurs délits qui aujourd'hui échappent à la justice, étaient punis fort sévèrement, en vertu des lois pénales du temps. Pour n'en citer qu'un exemple, je mentionnerai les juréments et blasphèmes. Les blasphémateurs, ou ceux qui avaient prononcé des paroles contre l'honneur de la Sainte-Vierge et des saints, étaient punis, la première fois par une amende, la deuxième, troisième et quatrième fois par une amende double, triple et quadruple, la cinquième fois ils étaient mis au carcan le dimanche, de huit heures du matin à une heure après-midi, la sixième fois ils avaient la lèvre supérieure coupée avec un fer chaud, la septième fois, la lèvre inférieure; enfin si, dit le texte de l'édit royal qui fut rendu en 1666, "par obstination et mauvaise coutume invétérée, ils continuaient après toutes ces peines à proférer les dits juréments et blasphèmes, voulons et entendons qu'ils aient la langue coupée tout juste afin qu'à l'avenir ils ne les puissent plus proférer."

En 1665, vivait à la côte de Lauson, un habitant nommé Jacques Bigeon, huguenot converti, et qui avait la mauvaise habitude de jurer constamment le saint nom de Dieu. D'après l'enquête qui fut tenue devant Guillaume Couture, commis à cette fin par l'intendant Talon, Becquet agissant comme greffier, il apparut en effet par les témoignages de Jacques Miville, de François Miville, de François Bourasson et autres, qu'il ne pouvait parler sans avoir le nom de Dieu à la bouche. Un jour deux des témoins entendus le menacèrent d'en avertir monsieur l'évêque et le marquis de Tracy, mais il répliqua qu'il ne se souciait "ni de l'évêque, ni du gouverneur ni de la gouvernante et qu'il ferait ce que bon lui semblerait." Interrogé lui-même s'il ne jurait pas souvent, il répondit qu'en effet il avait juré trop souvent et qu'il en demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice.

Ce qu'il y avait de défectueux dans les procédures criminelles du temps, c'est que lorsqu'un accusé subissait son procès pour un délit ou un crime, on faisait la preuve de toutes sortes de faits de nature à le représenter comme plus criminel encore, et qui étaient parfaitement étrangers à l'offense pour laquelle il était inculpé. C'est ainsi que dans ce procès contre Bigeon on prouva par un témoin qu'un jour que le père Dablon était

allé dire la messe à Lauson, il avait refusé d'y assister sous le prétexte que la messe se disait dans la maison d'un suisse, il avait juré de n'entrer jamais dans cette maison.

On prouva encore contre lui par Penant, son serviteur, qu'il avait incité ce dernier à aller dérober de l'anguille, et que, sur son refus, il y était allé lui-même.

Quoi qu'il en soit, les preuves étant trouvées suffisantes, l'intendant Talon, à qui les pièces du procès avaient été rapportées, prenant en considération le fait que Bigeon avait déjà passé trois semaines en prison au château St-Louis ne le condamna qu'à une "amende de 10 livres, applicable, la moitié à l'Hôtel-Dieu et l'autre moitié au commissaire et au greffier, payable dans un mois pour toute préfixion et délai." Défense lui fut faite de recidiver sous peine de punition corporelle.

Voici la triste fin de ce blasphémateur.

Trois ans après, ce même Bigeon, qui était surnois, haineux et vindicatif, eut un petit différend avec un nommé Nicolas Bernard. Il le tua pendant que tous deux étaient seuls, avec un ciseau qu'il lui enfonça dans la bouche avec violence, et après l'avoir terrassé, car il était beaucoup plus fort que sa victime; ensuite il le traîna près d'un arbre qu'il avait abattu, puis il alla prévenir Charles Amiot et Pierre Miville, ce dernier capitaine de quartier à Lauson, en disant que Bernard venait d'être tué par la chute d'un arbre. Il fut arrêté sous soupçon d'avoir tué Bernard et son procès eut lieu. Il n'y avait pas eu de témoins oculaires, mais les preuves de circonstances étaient très-fortes contre lui, et la nature de la blessure, qui fut déclarée par le chirurgien Isaac Jones comme ayant été faite par un instrument contondant, tout cela tendait à prouver sa culpabilité. Néanmoins, Bigeon fut interrogé lui-même, et comme il persistait à nier et à dire que c'était l'arbre qui avait tué Bernard, il fut soumis à la question, et là, au deuxième coup de maillet sur le coin, il avoua tout, son crime et la manière dont il l'avait accompli. En conséquence il fut condamné "à estre conduit en la place publique de la haute ville et là estre attaché à une fourche patibulaire pour y estre pendu et estranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, attendu la faute d'expérience suffisante de l'exécuteur de la haute justice pour rompre et briser les membres du dit Bigeon et le faire expirer sur une roue, et que pour l'exemple le corps du dit Bigeon demeure pendant vingt-quatre heures attaché à la dite fourche patibulaire, et qu'ensuite la teste en soit séparée et plantée sur un pillory au milieu de la dite place pour y estre tant et si longuement qu'il se pourra, aussi condamné en la somme de vingt-cinq livres pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme du dit defunct Bernard."

Cette sentence fut exécutée le 8 juillet 1668.

Encore un autre exemple de la punition d'un juré et blasphémateur, dans la Nouvelle France, au 17ème siècle.

En 1679 Pierre Nolan, considéré comme un des notables de la bonne ville de Québec, tenait cabaret à la basse-ville, rue St-Pierre; sa maison était en grande vogue et très fréquentée, surtout par la jeunesse dorée du temps. Là se rendaient les jeunes Le Gardeur, de la Frenaye, de Berthé, Le Bert, Bourdon de Dombourg etc. etc., pour y boire, manger et aussi pour y jouer.

Un jour du mois de juin, Charles Catignon, garde-magasin du roi, se rendit chez Nolan et se mit à jouer aux dés avec le jeune de Repentigny; or il était dans une mauvaise veine car il perdit pendant l'après-midi et le soir la somme de 850 livres, soit cent quatre-vingts piastres, somme énorme pour ce temps-là. Il n'était pas beau joueur, car ces pertes l'irritaient et il se livrait à des imprécations telles que: tête, sang, ventre, en y ajoutant le nom de Dieu. "Je te renie, Dieu, un million de fois; tu n'es pas juste, mon Dieu, de me faire perdre ainsi." Puis se reprenant il disait: oui, tu es juste, mon Dieu et c'est moi qui suis un malheureux." Ces correctifs à ses imprécations n'empêchèrent point Catignon d'être "condamné pour l'honneur et intérêt de Dieu à faire amende honorable la torche au poing devant la principale porte de Notre Dame de Québec, à aumôner la somme de trois cents livres tant à l'hospital (Hotel Dieu) qu'aux Récollets, avec défense à lui de plus recidiver à peine de punition corporelle."

Comme à tout écrit, il faut une conclusion, je conclus que dans notre pays les juréurs et les blasphémateurs étant malheureusement en fort grand nombre, sans qu'il soit nécessaire de leur imposer des chatiments cruels, il serait à désirer qu'il y eut des lois pénales appliquées plus rigoureusement pour réprimer ce désordre et punir ceux qui s'attaquent en paroles à la Divinité, à la sainte Vierge et aux choses saintes.

T. P. BEDARD.

Québec 5 août 1881.

**Chroniques des champs.**

LES FOINS.

Qu'il fait chaud ! et quand vous publierez ces lignes, ô journaliste, mon ami, je grelotterai peut-être. Il faudra lire : Qu'il fait froid ! C'est que, voyez-vous, il s'écoulera quelques jours avant que vous parveniez cette humble page que je griffonne. Et la température change vite. Que dis-je, la température ? Tout change : Les hommes et les idées, les femmes et les modes, le ciel et la terre. Rien n'est stable que l'instabilité ; et l'inconstance doit-être la plus naturelle des qualités humaines ; je ne dis pas la meilleure.

Il fait chaud, et l'on travaille sous les feux du soleil. Je viens d'appuyer ma faux contre la clôture pour prendre la plume, et mes compagnons qui me voient échanger ainsi le lourd instrument aratoire contre l'arme légère de l'écrivain, m'accuse d'inconstance et de paresse. Je voudrais pourtant faucher toujours, et si j'étais poète comme un de ces oiseaux qui chantent dans le ciel bleu, je vous peindrais toute la poésie qu'il y a dans la fenaison.

Mais comment parler avec enthousiasme des foins mûrs, des faucheurs et des fenaises, quand nos champs sont presque stériles ? La sécheresse a duré, et quand la prairie n'est pas fréquemment arrosée par l'eau du ciel, elle ne saurait beaucoup reverdir. Rien n'y pousse. Comme rien ne fleurit dans un cœur où ne tombent pas les rayons de la charité. Il en existe de ces cœurs-là et j'en ai connu. Le vieux Pierre à Charli, par exemple, qui m'arrêtait sur la route pour me dire : Les rouges, mon garçon, c'est du foin pour le diable : fais attention à toi ; et Jacques Frimousse qui montrait le poing aux conservateurs en grinçant : Ces maudits-là sont tous des hypocrites, n'en étaient-ils pas ? J'avais beau leur dire qu'ils se trompaient tous deux, qu'ils étaient l'un et l'autre victimes des histriions politiques, et que bleus et rouges valent bien mieux ou bien moins qu'on ne veut le faire croire ; ils n'en démordaient point. Ames sans charité, prairies sans soleil et sans eau.

Je disais donc : Comment parler de la fenaison avec plaisir et gaieté ? C'est à peine si nous lierons au mois d'août la moitié des bottes accoutumées ? Mais le chrétien doit-il jamais se livrer au désespoir ? Et Dieu qui donne la pâture aux oiseaux de nos bois, laissera-t-il jamais périr de faim nos petits enfants qu'il aime d'un amour si grand ? Quand Jésus fait homme appelait à lui et caressait ces doux anges de la terre, il savait bien que nous aurions besoin, pour les nourrir, les élever et en faire des chrétiens, du pain quotidien qu'il a promis à nos prières. Il nous le donnera. Le foin manque : il se vendra mieux et plus cher, le temps est sec : le grain sera meilleur et les insectes nuisibles que l'humidité fait éclore mourront avant de naître. Courage donc, et fauchons d'un bras infatigable et d'un cœur soumis le peu de foin que nous avons. Au reste, le découragement est le signe d'un caractère faible et n'a jamais conduit qu'à la ruine.

Il fait bon faucher dès le matin, avant que le soleil ne brûle les visages et les champs. Le ciel est pur, le parfum de la campagne flotte dans l'air immobile, l'instrument sonore résonne en tranchant la graminée qui tombe. Il me vient des pensées de tristesse en voyant les épis de millet couchés tour-à-tour et si vite dans cette prairie tout à l'heure si agitée par le souffle de la brise. Ainsi les hommes tombent dans la famille qu'ils égayaient naguère. Ainsi je tomberai moi, faucheur, qui coupe mon champ déjà mûr ; ainsi vous tomberez, vous lecteurs qui m'écoutez avec complaisance. Mais ne soyons pas lugubre et n'attristons pas les amis de la Vérité.

La faux s'en va comme la faucille s'en est allée. Pas la faux de la mort : celle-ci nous menace toujours—Allons ! du funèbre encore—la faux du paysan. Cette lame d'acier qui ressemble à une grande épée, et que la pierre de l'aiguiseur fait retentir d'un son métallique si joyeux. Elle ressemble à une épée, mais comme l'épée elle ne se souille point du sang humain. Elle fait une œuvre de vie et l'épée fait une œuvre de mort. Copendant on s'enorgueillit de son épée ; on la porte fièrement à son côté ; et quand les gouttes de sang l'on tachée comme eût fait la rouille, on la vénère comme une relique. La malheureuse faux qui n'a servi qu'au bien se cache honteuse et oubliée, pour jusqu'à la saison prochaine, dans un angle du hangard ou sur une porte de la grange.

Je voulais dire que la faucheuse remplace la faux, comme le javelier a remplacé la faucille. C'est le progrès. Heureux les habitants qui peuvent se procurer une faucheuse. Ils font leurs foins en se promenant tout comme les bourgeois et mieux que les bourgeois. En effet, pendant que ceux-ci suivent des routes couvertes de poussière, où le mendiant en guenilles à le droit de se prélasser comme eux, celui-là parcourt son domaine en triom-

phateur, et les arômes des fleurs nouvelles et des foins qui se fanent l'enivrent tout le jour. Heureux cultivateur, comprends donc toute la noblesse de ta condition ! Alors tu l'aimeras ce champ que tu fécondes de tes sueurs ; tu ne voudras plus quitter le foyer modeste où tu reviens chaque soir te reposer de tes fatigues. Ou si tu t'en éloignes, tu n'en perdras pas le souvenir, et ce sera pour continuer encore, sous l'œil de Dieu, sur nos terres nouvelles si riches en promesses, l'œuvre admirable de la colonisation.

La faucheuse coûte cher, mais elle économise du temps et des bras. Le temps c'est l'argent, disent nos riches voisins, et ils ont raison. Ne perdez pas de temps et vous verrez les dollars s'accumuler dans votre caisse. Le rateau suit la faucheuse et n'est pas moins utile. Que d'ouvrage en quelques heures il peut faire, et quelle fatigue il vous évite ! Je ne tiens pas à la faucheuse mécanique, par exemple, l'autre est si poétique avec sa fourche de saule et son chapeau de paille à large bord ! Et puis il faut bien qu'elle vienne aux champs de temps à autres celle-ci, pour égayer le travail par sa chanson tendre et son rire agaçant. Vrai, je crois que je ne faucherais plus si la faucheuse ne devait pas venir. Mais je l'entends. La voici qui monte le long de la haie verte, là-bas, la fourche à la main et la chanson aux lèvres. Je dépose ma plume et je reprends ma faux. Au revoir, lecteurs de la Vérité, je retourne à mes foins.

LÉO PARR.

Sainte-Anne

**Deux faits extraordinaires**

arrivés en 1842 à Belœil (Canada) pendant des neuvaines de prières à Sainte-Philomène.

Du Propagateur de la dévotion à sainte Philomène :

Dans un voyage à Montréal, la première semaine de juillet, en quête de nouveaux renseignements sur les origines et les développements successifs du culte de sainte Philomène en ce pays, nous nous sommes fait introduire à la Révérende Sœur Marie Agnès, l'une des fondatrices de la belle communauté des Dames Religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie, de Longueuil. A notre grande édification et à la grande surprise de ses supérieures, auxquelles son humilité avait laissé jusque là ignorer des détails si propres à la relever dans leur estime, cette digne religieuse nous a raconté les deux traits suivants que nous reproduisons d'une lettre écrite sous sa dictée : seuls, ils suffiraient, à notre avis, pour démontrer l'efficacité des neuvaines à sainte Philomène.

J. M.

Au déclin de l'année 1842, me trouvant au presbytère de Belœil, je fus atteinte d'une violente douleur au genou droit et fus obligée de rester assise pendant trois mois, ne pouvant réussir à faire quelques pas qu'à l'aide d'une béquille. Mes souffrances étaient atroces. Le docteur Tremblay, qui me soignait, voulant tenter ma guérison, crut nécessaire de m'appliquer des vésicatoires, ce qu'il fit à dix-sept reprises différentes, sans obtenir aucun résultat. Voyant inutiles les secours de l'art, le médecin déclara qu'il me fallait ou subir une amputation ou abandonner mon genou à la gangrène et, conséquemment, me préparer à mourir. Une personne, dont j'ai oublié le nom, se trouvant atteinte de la même infirmité ; elle en mourut quelques temps après, n'ayant pas voulu se soumettre à l'amputation nécessaire.

Avant d'en venir à cette cruelle opération, le médecin résolut d'employer à mon égard tous les remèdes possibles : mais la mort vint le surprendre avant qu'il eût pu opérer cette cure difficile. Le Révérend Monsieur Durocher, curé de Belœil, me proposa alors de me faire traiter par le docteur J. B. Allard. Je refusai cette offre généreuse et déclarai que j'aimais autant rester infirme toute ma vie ou mourir, si telle était la volonté du bon Dieu. Monsieur le Curé, voyant que je persistais dans mon refus, me dit : "Puisque vous ne voulez plus recevoir les soins du médecin, vous allez commencer une neuvaine à sainte Philomène ; il faut qu'elle vous guérisse." La sœur de Monsieur le Curé prépara donc de son mieux un petit autel sur lequel elle déposa la relique de sainte Philomène : c'était une précieuse parcelle du bras droit de cette illustre Vierge et Martyre. (Cette même relique est conservée précieusement au Couvent de Longueuil).

Je commençai donc la prière commandée. Vers la fin de la neuvaine, voyant qu'il ne s'opérait aucun changement, Monsieur le Curé me dit : "Redoublez de ferveur, car il faut que sainte Philomène vous guérisse."

L'avant dernier jour de la neuvaine arrivé, je sentis tout-à-coup un écoulement au genou ; l'eau, sortant avec abondance, avait complète-

ment pénétré l'oreiller sur lequel reposait le membre malade et se répandait jusqu'à terre ; je me trouvai soulagée à l'instant. Le lendemain matin, dernier jour de la neuvaine, étant parfaitement guérie, je me rendis à l'Eglise où je fis la sainte communion et remerciai Dieu de la grande faveur qu'il venait de m'accorder par l'entremise de Sainte-Philomène. Depuis je ne ressentis plus aucune douleur dans cette partie malade. Le médecin déclara que, pour lui, cette guérison était miraculeuse.

Cette faveur étant accordée, on se sentit porté à faire une seconde neuvaine en l'honneur de sainte Philomène afin d'en obtenir un autre grâce. Le R. P. Telmont, O. M. I., me conseilla même, si elle refusait de m'accorder la faveur sollicitée, de la gronder et de tourner la relique de l'autre côté ; ce que je ne manquai pas de faire. On en était au matin du septième jour de la neuvaine. Je dis donc à sainte Philomène : "Si vous ne m'obtenez pas la grâce que je vous demande, je ne reviendrai pas de toute la journée et, de plus, on sera porté à croire que vous n'avez plus aucun crédit auprès de Dieu." Ce disant, j'allumai les cierges et une petite lampe, fis toutes mes prières, fermai la porte de la chambre et sortis. Dans l'après-midi, occupée à orner une petite chaise où devaient reposer les reliques de sainte Philomène, je sentis tout-à-coup l'odeur de la fumée. J'envoyai donc une servante faire la visite et elle me dit, à son retour, que tout était à l'ordre.

Vers six heures du soir, passant devant l'appartement où se trouvait la petite chapelle de sainte Philomène, j'aperçus une lumière semblable à celle de plusieurs lampes allumées. Dès que j'ouvris la porte, la fumée se répandit aussitôt dans tout le corridor. Les cierges, en brûlant, avaient communiqué le feu à la guirlande de fleurs et en avaient consumé les deux extrémités ; il ne restait de cette guirlande que la partie supérieure, comme pour couronner la précieuse relique. Sur l'autel se trouvait le Saint-Evangile couvert en velours cramoisi avec doublure en soie. Le feu avait respecté ce livre par excellence et, chose étonnante, la flamme n'avait que légèrement troué le dedans de la couverture ; comme pour rendre plus éclatante la grandeur du miracle, l'extérieur n'avait pas été atteint par la flamme. Le bassin qui couvrait l'autel du haut en bas avait été entièrement consumé et, en tombant sur le plancher, avait mis le feu à la plinthe inférieure et en avait consumé un pied environ ; de là, il était parvenu à la petite plinthe supérieure qui se trouvait vis-à-vis le haut de l'autel et en avait brûlé environ un demi pied. Un fauteuil recouvert en damas se trouvait aussi auprès du petit autel, mais le feu s'était contenté de le trouer à plusieurs places et très légèrement ; tout ce qu'il y avait dans l'appartement se trouvait couvert de cendre et de fumée. En voyant ce désastre, je me hâtai de retourner la sainte relique et lui demandai pardon de l'insulte que je lui avais faite le matin. Je m'empressai de suite de faire disparaître, autant que possible les traces du feu. Le R. P. Telmont me reprocha vivement de n'avoir pas laissé les choses comme elles étaient afin de pouvoir attester davantage l'authenticité du miracle. Un grand nombre de personnes vinrent visiter cet appartement et affirmèrent que le feu n'avait pu être éteint que par une puissance surnaturelle.

Il y a quelques années, le Dorteur Allard, avant d'expirer, disait à ceux qui l'entouraient, qu'il s'étonnait de voir que ces deux faits miraculeux, dont il avait été le témoin oculaire, n'eussent pas encore été enregistrés et qu'il était prêt à rendre témoignage de tout ce qui s'était passé et à en attester l'authenticité.

SR M. AGNÈS.

**Les maîtres de postes.**

On lit dans la Rive Nord :

"Les maîtres de poste ont des agissements différents. Celui de Montréal devrait servir de modèle à une foule d'autres. Par exemple, si un abonné change de place, de suite le maître de poste envoie au journal un imprimé par lequel vous êtes averti du nouveau domicile de votre abonné.

"Le maître de poste de Québec n'agit pas ainsi. Il se contente de mettre sur le journal expédié, "returned for better direction." C'est souvent impossible. Dans tous les cas il est plus facile pour l'officier de demander à l'abonné qu'il a devant lui et de lui dire où il va résider dorénavant, que d'étamper la bêtise ci-dessus : "renvoyé pour meilleur indication."

"D'autres maîtres postaux agissent comme celui de Québec. D'autres se conduisent encore plus mal, ils renvoient un journal sans en avertir la personne à qui il est adressé.

"Il y en a qui disent qu'ils ont trop de besogne et qu'ils ne sont pas payés pour distribuer les journaux. Ce n'est pas vrai. Tous

les maîtres de poste sont payés et ceux qui trouvent qu'ils n'ont pas assez cher peuvent céder leur place à d'autres.

"Il va sans dire qu'il y a une foule d'exceptions.

Les bureaux de poste pourraient s'ouvrir plus à bonne heure et se fermer plus tard, comme cela se pratique à plusieurs places, notamment à l'Assomption et à l'Epiphanie.

**A travers la presse canadienne.**

Le *Moniteur Acadien* publie un compte-rendu fort détaillé de la première convention des Acadiens.

\*\*

Le *Moniteur du Commerce* publiera dorénavant une revue hebdomadaire du marché de Québec.

\*\*

La *Revue Canadienne* publie une nouvelle lettre de feu M. Crémazie sur la littérature du pays. Cette lettre est extrêmement intéressante.

\*\*

The *Shorbrooke Gazette* est d'avis que si l'on avait fait le recensement en 1875, on aurait obtenu à peu près le même résultat qu'en 1881.

\*\*

Le *Franco-Canadien* consacre un "premier St-Jean" à défendre, quand même, la politique de M. Gladstone. N'est-ce pas pousser l'esprit de parti un peu loin ?

\*\*

Commentant notre article sur le travail du dimanche, le *Quotidien*, de Lévis, demande aux autorités d'intervenir pour empêcher la compagnie Allan de faire travailler les ouvriers à bord de ses steamers le dimanche.

\*\*

Le *Chronicle* devrait bien renoncer à traduire les articles de ses confrères français, car il ne réussit qu'à exposer son ignorance crasse de notre langue. L'autre jour, le rédacteur du *Chronicle* a rendu : "gouvernement de crocheteurs" par "Government of street-porters" !!!

\*\*

Le *Nord* n'avait pas besoin de dire que l'article publié dans son numéro du 21 juillet est du R. P. Lacasse ; ses lecteurs le savaient, puisque cet écrit était signé. Mais ce que ses lecteurs ignoraient, et ce qu'ils ignorent encore, c'est que l'article en question était emprunté à notre journal.

\*\*

La *Minerve* a donné cours à la rumeur que M. Elie Berthet devait intenter une poursuite contre M. Fréchette pour avoir "mis en pièces" son roman, *La Bastide Rouge*. Le *Chronicle* déclare que cette rumeur est sans fondement, et ajoute qu'il est probable que M. Fréchette va traduire la *Minerve* devant les tribunaux. Ce sera un fort joli procès.

\*\*

Le *Canadien* a repris sa campagne contre la Cour suprême dont il demande l'abolition à hauts cris. Le parti conservateur, dit notre confrère, a promis, aux élections de 1878, d'abolir ce tribunal et il faut qu'il l'abolisse. Le *Canadien* peut être certain d'une chose, c'est que le parti conservateur, tel qu'il est aujourd'hui constitué, n'abolira point la Cour suprême. Sir John veut la maintenir. C'est tout dire.

\*\*

Le *Herald* de Montréal se scandalise de ce que M. Aldéric Ouimet, M. P., aurait parlé de l'indépendance future du Canada au goûter offert dernièrement aux officiers des vaisseaux français par quelques citoyens de Montréal. Quand on pense que le *Herald* est l'organe de M. Huntington, qui a lutté longtemps pour l'annexion du Canada aux Etats-Unis, on peut se faire une idée de la profonde hypocrisie de la feuille mont-réalaïse.

\*\*

La bataille engagée entre la *Minerve* et la *Patrie* continue. La vieille déesse, se donne beaucoup de peine pour prouver une chose que l'on connaît depuis longtemps, savoir que le drame de M. Fréchette, le *Retour de l'Exilé*, fait "en collaboration." n'est qu'une copie servile de la *Bastide Rouge* d'Elie Berthet. Mais c'est de l'histoire ancienne.

Cette bonne *Minerve* s'était déclarée prête à parier cinq cents piastres que personne ne pouvait prouver que l'accusation de plagiat portée par elle contre M. Fréchette était

fausse. Aussitôt, la *Patrie* a accepté le pari et a déclaré avoir déposé l'argent entre les mains d'un ami. La parole est à la *Minerve*.

Nous détachons ce qui suit d'un article signé "Nister" que publie le *Canadien* de samedi :

"Entre les nations, en est-il une qui pratique plus la liberté que la nation anglaise ? A combien de têtes découronnées donne-t-elle asile et hospitalité, de combien de proscrits est-elle la patrie d'adoption et souvent la seule qui leur reste ?"

C'est du lyrisme tout pur ; c'est de l'*ultra-loyalisme*, qu'on nous passe le mot.

Il est possible que l'Angleterre fasse mieux que "les nations" sans accomplir encore des merveilles. Mais que dire des guerres en Afrique, de la guerre en Chine, du traitement des Irlandais ?

L'Angleterre donne asile aux têtes découronnées, dit "Nister". Soit. Mais c'est le moins qu'elle puisse faire, attendu que c'est elle qui les découronne. Il est parfaitement connu que l'Angleterre est loin d'être étrangère aux révolutions qui ont bouleversé le continent européen. Si le roi piémontais est aujourd'hui installé au Quirinal, c'est en très grande partie à cause des intrigues de lord Palmerston.

Rendons justice à l'Angleterre, mais gardons-nous du lyrisme.

L'*Événement* discute encore la question universitaire. Assurément, ce n'est pas le temps convenable de traiter cette grave affaire dans la presse. Attendons patiemment la décision de Rome, et prenons la ferme résolution de nous conformer à cette décision, quelle qu'elle soit.

Du reste, le rédacteur de l'*Événement* manque absolument des qualités voulues pour faire un docteur en théologie. Il tourne admirablement une chronique de théâtre, il fait une jolie *Gazette du Jour* et ses *Ça et là* se lisent bien. Mais qu'il ne s'avise plus de nous donner des sermons. A coup sûr, comme il dirait lui-même, ce rôle ne lui va pas.

Parlant du clergé de Montréal, le rédacteur de l'*Événement* dit :

"Ces prêtres infatués d'eux-mêmes ne savent plus ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils disent. Ils ont perdu le sentiment de toutes les convenances avec le sentiment du devoir et le respect de la règle... En un mot, ils ont oublié ce qu'il se devait à eux-mêmes, à leur caractère pieux, à l'Épiscopat, à ce pays si profondément catholique, etc."

Tout l'article est sur ce ton souverainement déplacé.

Cela n'a pas même le mérite d'être spirituel. Ce sont des insultes que le premier venu pourrait lancer à la face du clergé.

Le rédacteur de l'*Événement* ne s'aperçoit donc pas qu'en appelant le clergé de Montréal, un "clergé rebelle" (sic), il donne un rude soufflet à Mgr Fabre ? Il le représente comme parfaitement incapable, sans l'aide des journaux, de contrôler son clergé et de gouverner son diocèse. C'est un procédé peu fraternel, pour ne rien dire de plus.

Soyons certains d'une chose, c'est que le Saint-Père n'a pas besoin des immenses lumières de l'*Événement* pour juger l'importante cause qui lui est soumise.

Nous sommes très surpris de voir que pas un journal de Québec n'a eu le courage de protester contre l'article inconvenant que nous venons de signaler.

Voilà que le *Quotidien*, de Lévis, emboîte le pas derrière l'*Événement* pour régenter le clergé de Montréal. Sous prétexte de défendre la cause de l'Université-Laval, il attaque, de la manière la plus violente, les prêtres du diocèse de Montréal. Nous n'avons pas du tout l'intention de discuter la question université, c'est une de ces questions qu'on ne saurait traiter dans la presse. Du reste, cette grave affaire étant portée à Rome, il convient que les catholiques se taisent en attendant la décision de cet auguste tribunal. Mais nous pouvons et nous devons flétrir l'incroyable inconvenance des journalistes qui se permettent de vilipender un très grand nombre de prêtres éminemment respectables. Nous n'avons pas qualité pour juger l'action du clergé de Montréal ; il ne nous convient ni de la blâmer ni de la louer. Ces choses-là ne sont pas de notre ressort. Une chose, cependant, dont nous sommes bien certain, c'est que le clergé de Montréal ne relève que de son évêque, et que le rédacteur inconnu du *Quotidien* n'a pas le droit de lui demander compte de sa conduite. C'est le renversement de tout ordre, c'est souverainement indécent.

Avec tous les véritables amis de Laval, nous déplorons amèrement ces attaques abominables contre le clergé de Montréal, attaques qui n'ont ni sens ni à propos, et qui

sont tout simplement de nature à compromettre gravement la cause de l'Université.

Le *World* de Toronto, dit que les Canadiens-français "n'ont rien de commun avec la France et les Français d'aujourd'hui. Qu'on leur fasse voir une idée française, et voyez comme ils se sauveront."

Le *World* est un peu mêlé. Les Canadiens-français n'ont rien de commun avec la France de MM. Gambetta et consorts, non parce qu'elle est républicaine, mais parce qu'elle est impie, parce qu'elle se livre à toutes sortes d'excès, parce qu'elle ne représente pas l'esprit français. Ils n'ont rien de commun avec les Français qui arrachent les crucifix, qui persécutent les religieux, qui tyrannisent les pères de famille au nom de la liberté, qui oppriment les consciences en criant à la fraternité, qui ostracisent les meilleurs citoyens en proclamant l'égalité. Mais quoi qu'en dise et pense le *World*, nous aimons à croire que ces Français ne constituent pas la majorité. Les Français honnêtes ont sans doute tort de se laisser mener par ces drôles, mais nous espérons toujours qu'ils finiront par secouer leur apathie.

Quant aux idées françaises, nous les acceptons quand elles sont catholiques, c'est-à-dire véritablement françaises ; quand elles sont impies, nous les repoussons avec énergie et nous ferons tout en notre pouvoir pour les empêcher de s'implanter dans notre jeune pays.

## NOUVELLES DES CAMPAGNES.

On annonce qu'une compagnie vient de se former pour établir une fromagerie à St-Victor, dans le comté de Beauce.

Un marchand de St-Vital de Lambton, vient de signer un contrat avec une compagnie anglaise pour le défrichement de 800 acres de terre dans le canton de Weedon, comté de Beauce.

La compagnie minière française a commencé ses travaux sur la rivière du Lièvre. Elle a acheté des terres au montant de \$100,000. Le syndicat a un capital d'un million et demi de francs.

On lit dans le *Nord*, de St-Jérôme : Les récoltes, depuis les dernières pluies ont pris une apparence des plus satisfaisantes. Les légumes en général et surtout les patates donneront un bon rendement. Le foin seul a beaucoup souffert dans tout le nord de Montréal ; on dit que dans le sud la récolte en sera abondante.

Une lettre de Granby datée du 28 juillet dernier, donne les nouvelles suivantes des Cantons de l'Est : "Nous avons maintenant de la pluie en abondance, ce qui, tout en retardant le fauchage des foins en a augmenté la quantité d'environ un tiers, récolte moyenne. Les autres récoltes ont beaucoup gagné depuis quinze jours, et spécialement le blé, l'avoine et les pommes de terre."

M. Elisée Noël publie dans le *Pionnier de Sherbrooke* une série d'articles sur la colonisation des cantons de l'Est. Ces cantons sont divisés en quatre agences qui renferment encore des régions immenses de terrains à coloniser. Il y a là de bons chemins de colonisation qui facilitent les communications. Et il y a, à proximité, un chemin de fer, l'International. Le pionnier qui s'enfonce dans les forêts de l'Est a donc des avantages inappréciables. Au lieu d'être obligé de faire brûler son bois il peut le vendre ou le transporter aux scieries voisines. Ce commerce met tout de suite le colon en état de soutenir sa famille sans s'éloigner.

Nous extrayons les nouvelles suivantes de la *Gazette de Joliette* :

"En aucun temps, croyons-nous, Joliette n'a donné de l'emploi à un aussi grand nombre de travailleurs qu'aujourd'hui."

"Les récoltes, grâce à la température des dix derniers jours, présentent la plus belle apparence. Légumes et céréales sont également beaux."

"Les foins se poursuivent lentement dans nos campagnes. Les pluies quotidiennes empêchent la fenaison d'une manière aussi prompte que cela est désirable. Le foin est généralement de qualité inférieure."

On écrit de Beauharnais au *Progrès de Valleyfield* :

"La récolte sera abondante cette année ; tous les cultivateurs s'accordent à dire que le rendement l'emportera de beaucoup sur celui

des années dernières. Un cultivateur des environs de la ville me disait, hier qu'il vient de récolter 17 gros voyages d'orge, produit d'une semence de quarante minots. Il a ensemencé 4 minots de blé flamand, et compte engranger 500 gerbes de ce blé qui lui rapporteront, pour le moins, 80 minots. L'avoine et les pois, les pois surtout, promettent beaucoup, et s'il ne survient pas d'accident, la récolte en sera plus forte que les années précédentes. Le cultivateur qui me communiquait ce qui précède, est âgé de 74 ans, et il ne se rappelle pas avoir récolté autant sur sa terre."

## INFORMATIONS.

On calcule que la prochaine récolte du blé dans le Minnesota, donnera 45,000,000 de boisseaux. C'est une augmentation de 3,000,000 de boisseaux sur l'année dernière.

On dit qu'en Angleterre les pommes sont cette année plus abondante que l'année dernière.

La récolte des blés sera une récolte moyenne. En France la récolte sera un peu au-dessous de la moyenne.

Le Rév. P. E. Henri Hudon, S. J., a été nommé supérieur général des jésuites pour l'Amérique du Nord. C'est la première fois qu'un canadien occupe ce poste éminent. Cette nomination fait beaucoup d'honneur à la race canadienne-française.

Neuf comtés bas-canadiens ont vu leur population diminuer depuis 1871 : Iberville, Verchères, Laprairie, Napierville, Chateauguay, Soulanges, Joliette, L'Assomption, Laval.

Dans le Haut-Canada, il y a eu diminution de population dans 13 comtés.

La religion catholique progresse aux États-Unis. En 1871, il n'y avait en ce pays que 4,192 prêtres catholiques, en 1881, ils sont au nombre de 6,450.

D'après les meilleures statistiques, il y a aujourd'hui 7,000,000 de catholiques dans la république américaine. C'est une augmentation de près d'un million depuis 1871.

Le *Métis* nous apprend que les juges Dubuc et Miller, qui ont été nommés commissaires pour régler la question des terres dans la province de Manitoba, vont se mettre bientôt à l'œuvre. Ce journal conseille aux commissaires d'aller autant que possible rendre justice dans les endroits même où il y a des questions litigieuses, afin d'éviter des frais aux cultivateurs.

M. W. Wingfield Bonny, ingénieur, écrit au *Moniteur du Commerce* une lettre dans laquelle il condamne l'emploi de la *fine fleur*. Il dit qu'on devrait toujours laisser dans la farine le son et les grus. Il se prononce aussi contre la manière actuelle de moulinier les grains, avec des meules ou des rouleaux. La chaleur développée par ces machines produit des acides qui endommagent les farines.

Le *Moniteur du Commerce* critique la nouvelle forme d'entrée exigée par la douane dans nos ports.

On exige maintenant que ceux qui font les entrées affirment sous serment que la facture qu'ils possèdent et que la valeur indiquée est le prix du lieu où la marchandise a été produite.

On se plaint beaucoup de cette loi. Les entrées se font en général par des commis ignorant complètement les faits qu'on leur demande d'affirmer sous serment.

Le *Moniteur* dit que cette loi ne peut que faire tomber le serment dans l'opinion des gens.

La population de l'Irlande, depuis 1841, a subi une diminution d'environ 3,000,000. C'est un fait étrange et unique en Europe. On donne comme cause de ce décroissement, l'émigration, la famine, les épidémies. L'Angleterre a son émigration, l'Allemagne a aussi l'émigration, les impôts, le militarisme, et cependant la population de ces deux pays n'a pas cessé d'augmenter. Espérons que les réformes que l'Irlande demande et qu'elle obtiendra à la longue, mettront fin au décroissement que nous venons de signaler.

La moisson sera abondante dans le nord des États-Unis, quoique moins considérable que l'année dernière. Les États du sud se plaignent beaucoup de la récolte en général. Il n'y a que le lin qui donnera cette année trois fois plus que l'année dernière.

En somme, la récolte du blé sera inférieure à celle de 1880. On calcule qu'il y aura environ 100,000,000 de boisseaux de moins que l'année dernière, mais on ne s'en effraie pas, parce qu'il y a eu, en 1880, un excédant de 180,000,000 de boisseaux, qui se vendront cette année. Il n'est pas à croire que le prix du blé monte beaucoup aux États-Unis.

Parlant de la commission de la codification des lois, le *Franco-Canadien* suggère d'abolir la Cour de

Révision, et de faire présider la Cour Supérieure par trois juges. Et il demande que la Cour de Circuit soit présidée par un juge de comté.

Le juge Loranger, commissaire de la codification, est à l'œuvre. C'est un homme de science, et il n'y a pas de doute qu'il ne codifie nos lois à la satisfaction du public.

On dit qu'il veut refaire le Code de Procédure Civile. Tout le monde semble aujourd'hui s'accorder sur ce point que ce code est loin de satisfaire les besoins de la justice. On l'a amendé à maintes reprises sans le perfectionner beaucoup.

## NOUVELLES GÉNÉRALES.

A Québec, pendant plusieurs jours de la semaine dernière, le thermomètre marquait 90 degrés à l'ombre.

Le vaisseau français le *Dumont d'Urville* est parti de Québec lundi dernier. La *Magicienne* quittera notre port vers la fin de la semaine.

L'honorable M. MacKenzie, qui est actuellement en Europe, doit faire voile pour le Canada le 20 du courant.

Nous avons reçu un échantillon d'une eau minérale qui nous vient de la Malbaie, et dont M. le Dr Poutier, de Québec, est le propriétaire. M. le Dr LaRue a fait l'analyse de cette eau et la déclare d'une qualité supérieure.

Nous accusons réception d'une brochure intitulée : "La Cité du mal contre la Cité du bien, ou le droit de la force contre la force du droit, à propos de la question universitaire. Par le Dr Elzéar Paquin." C'est un plaidoyer très acerbe, très âpre en faveur de l'École de médecine et contre la succursale de l'Université Laval à Montréal.

On lit dans le *Moniteur du Commerce* : L'exportation des pompes des États-Unis et du Canada à Liverpool, pendant la dernière saison a été la plus considérable dont on se souvienne. Le total général atteint le chiffre de 863,975 barils, tandis que l'année précédente il n'était que de 290,223 barils, et de 333,649 barils il y a trois ans.

Hier, dit le *Canadien* de samedi, la cité de Montréal a réglé ses comptes avec le cabinet de Québec en payant, suivant un arrangement antérieur, le montant de \$575,000. Le chèque de la cité est payable le premier novembre.

L'hon. M. Loranger a donné une quittance longuement motivée.

Nous accusons réception du deuxième livret du "Propagateur de la dévotion à sainte Philomène au Canada." On le sait, sous ce titre M. l'abbé H. Pâquet, curé de Sainte-Pétronille, a commencé la publication d'une série d'opuscules dont le but est de répandre la dévotion à sainte Philomène dans notre pays. Le premier livret a été publié en octobre dernier et on a bien voulu nous l'envoyer en même temps que celui du mois d'août. Cette dévotion prend déjà des proportions considérables. L'année dernière, six cents pèlerins se sont rendus au sanctuaire de sainte Philomène, au Bout de l'Isle.

Dans une autre colonne nous reproduisons quelques pages du *Propagateur* d'un très haut intérêt.

M. J. N. Duquet, ayant envoyé un exemplaire de la nouvelle édition de son *Petit Albert* à la Société Bibliographique de Paris, a reçu du secrétaire de cette société, la lettre suivante :

SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE

35, rue de Grenelle.

Paris, 19 juillet 1881.

Monsieur et cher confrère,

Nous sommes très touchés des sentiments de confraternité et de la vive sympathie que vous nous témoignez. Le nombre des épreuves est loin d'être terminé pour nous : il n'est pas de plus précieux encouragements que ceux qui nous viennent des frères et amis fidèles comme ceux du Canada et Dieu bénira leurs prières.

Votre *Petit Albert* nous est exactement parvenu : il est inscrit avec hommages ; je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt, et je crois bien que nous lui ferons quelques emprunts pour notre *Almanac* (1) C'est vous dire combien nous l'apprécions.

Agréer, monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments dévoués,

RÉDACTEUR DE SAINT-MAURIS.

A. M. J. N. Duquet, publiciste, Québec.

(1) *Almanac historique et patriotique*, illustré.

## NOUVELLES D'EUROPE.

ROME.

L'*Osservatore Romano* dit que le Saint-Père a déclaré dans le consistoire du 4 août que les récents troubles qui ont eu lieu à Rome prouvent que le Vicaire de Jésus-Christ ne jouit pas de la liberté et n'est

as en sûreté. Il a ajouté qu'il est prêt à faire face aux dangers de l'avenir.

## FRANCE.

M. Gambetta a placé un autre discours, récemment, à Tours, à l'occasion d'un banquet, car les démocrates d'aujourd'hui ont souvent les tyrans. M. Gambetta a fait un éloge pompeux de M. Grévy, en attendant qu'il le fasse dégrader. Puis il a versé un pleur au souvenir du rejet du scrutin de liste, projet cher à son cœur. Il s'est déclaré ensuite en faveur du maintien du sénat, mais du sénat modifié, du sénat voulant absolument ce que veut Gambetta.

M. Rouher, un des hommes les plus marquants du parti bouapartiste, se retire de la vie publique.

Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a protesté, dans une lettre adressée au Saint-Père, et dans un mandement adressé à ses ouailles, contre les désordres auxquels la radicaillerie de Rome s'est livrée. Cet acte de courage, comme bien on pense, a valu au vénérable prélat un déluge d'injures de la part de la presse impie de France.

## ANGLETERRE.

La chambre des lords a mutilé le bill des terres de manière à le rendre à peu près méconnaissable et parfaitement inutile. La chambre haute a voté plusieurs amendements au projet de loi que le gouvernement avait refusé d'accepter et que la chambre des communes avait repoussés. Il est presque certain qu'il y aura, à ce propos, un grave conflit entre les deux chambres, car il est peu probable que les communes consentent à ratifier les amendements votés par les pairs.

Le fameux Bradlaugh, le député athée de la ville de Northampton, fait encore parler de lui. Ayant été réélu, après avoir été privé de son mandat par les tribunaux, il a voulu prendre son siège de force à la chambre des communes. Il va sans dire qu'il n'a réussi qu'à faire une scène.

Le gouvernement anglais a décidé de remettre le Transvaal aux Boers.

## ITALIE.

On lit dans le *Courrier de Bruxelles* :

« La *Loggia della democrazia* assure que, depuis une semaine, le parti avancé s'occupe activement de la fondation de cercles dont le but serait l'abolition de la loi des garanties et l'expulsion du Pape de Rome. Le cercle du quartier où se trouve le Vatican serait déjà en exercice.

« Ces nouvelles extrêmement graves, si elles se confirment, pourraient précipiter un dénouement dont, finalement, l'Italie du comte de Cavour n'aura pas à se féliciter. »

## ESPAGNE.

La semaine dernière, nous disions que le gouvernement espagnol était le seul qui eût protesté officiellement contre les scènes honteuses qui ont accompagné la translation des restes de Pie IX. Comme s'ils regrettaient ce beau mouvement, les ministres du roi Alphonse viennent d'infliger un blâme sévère et public à un vénérable évêque espagnol qui a protesté, lui aussi, contre cet outrage.

## RUSSIE.

On mande de Saint-Petersbourg à un journal de Copenhague que l'on a découvert un immense complot formé dans le dessein d'assassiner toute la famille impériale. On a constaté que soixante personnes, dont plusieurs haut placées, étaient impliquées dans ce complot.

La semaine dernière le czar a trouvé sur une table, dans sa chambre à coucher, une lettre le menaçant de mort. Sa chambre était pourtant bien gardée. L'officier qui montait la garde ainsi que quatre domestiques ont été arrêtés.

## ALLEMAGNE.

Les attaques contre les juifs continuent en plusieurs endroits de l'Allemagne.

## ÉTATS-UNIS.

La chaleur a été excessive ces jours derniers aux États-Unis.

En plusieurs endroits aux États-Unis, notamment en Floride et au Nouveau-Mexique, des pluies torrentielles ont causé de grands dommages aux voies ferrées.

Le fameux nihiliste, Hartmann, est arrivé aux États-Unis, il y a quelque temps. Craignant que le gouvernement américain ne le remît entre les mains des autorités russes, ce révolutionnaire s'est réfugié au Canada, dit-on.

Un cyclone a causé de grands dégâts à Minneapolis, Etat du Minnesota.

Dans les environs de Bay City, Michigan, il y a eu, la semaine dernière, de terribles incendies dans les forêts.

## ÇA ET LÀ.

UN BON CONSEIL.—Un journal de la campagne dit qu'il ne faut jamais traire les vaches pendant qu'elles mangent. Un confrère de New-York ajoute que s'il faut en juger par le lait qu'on débite dans la métropole des États-Unis, il serait plus à propos de conseiller aux gens de ne point traire leurs vaches pendant qu'elles boivent.

LES MOEURS DE CHICAGO.—Un journal de Chicago raconte le fait suivant : Une vieille dame, mise avec beaucoup de soin, entre dans un "char urbain" de l'avenue Wabash. Elle s'assit dans le seul siège vacant, près d'un citoyen de la République qui cliquait et craquait d'une manière furieuse. La bonne femme relève sa robe pour l'empêcher de se salir et attend, avec autant de patience que possible, l'arrivée du "conducteur". Enfin celui-ci passe. "Monsieur, lui dit timidement la voyageuse, n'est-il pas défendu de cracher par terre"? Et le fonctionnaire de répondre, avec une bonhomie parfaite et une politesse exquise : "Oh ! non ! Vous pouvez cracher n'importe où !"

Tête de la vieille.

CURIOSITÉ LITTÉRAIRE.—Nous extrayons ce qui suit d'un journal français publié aux États-Unis. C'est une véritable curiosité. Nous n'avons jamais vu autant d'impossibilités en aussi peu de lignes. Voici : "Quelques raisons pour lesquelles vous devriez faire assurer votre vie.

" Parce que toute affaire, entreprises, investissements d'affaires, qui promettent pour le temps, il y a grande incertitude en attendant, mais une police d'assurance de vie est une dépendance sûre. Les conflits ne peuvent pas la détruire.

" Parce que l'assurance de vie n'est pas une dépense, mais une accumulation pour le futur ; et c'est la seule ressource que les créanciers ne peuvent ôter à votre famille, ni les chutes commerciales bouleverser.

" Parce que si votre famille grandit entourée par tout le confort, et possiblement avec beaucoup de coquetterie du monde, pour fournir votre salaire annuel, votre mort peut soudainement les plonger dans le besoin, hormis l'assurance de vie que vous leur avez procurée pour le futur."

Allez donc parler contre les anglicismes après cela !

HISTOIRE DE SERPENT.—On lit dans un journal du Nevada :

" Je veux vous raconter comment mon enfant a été préservé de la mort, l'autre jour, dans les montagnes," dit un vieux cultivateur qui est entré dans les bureaux de l'*Appeal*, hier.

" Vous ne ferez pas de difficulté de publier une histoire de serpent ?"

Ne recevant pas de réponse, le bonhomme continua.

" Mardi dernier, je descendais du lac avec ma petite fille. Je me suis arrêté pour boire à une source, ma bouteille étant vide. Pendant que je buvais, le cheval prit l'épouvante, et se mit à descendre la montagne comme un éclair. L'enfant était dans la voiture et je la pensais perdue. Cependant, je suivis le cheval, et bientôt je le trouvai arrêté. Il ne pouvait plus bouger. En m'approchant de lui, je remarquai ce que je croyais être une courroie dont un bout était entortillé autour d'un arbre, et l'autre bout, autour d'une des "pattes" du cheval. J'empoignai cette courroie, et je fis un saut de dix pieds en l'air, car je veux être pendu haut et court si ce n'était pas un serpent à sonnettes qui retenait le cheval. Il avait douze pieds de long, car je le mesurai sur le champ. Encore un peu, et il cassait, tant il était tendu. J'éloignai le cheval du précipice ; la tension cessant, le serpent est revenu à sa longueur naturelle, qui n'était que de cinq pieds. Vous le savez, les serpents sont élastiques. L'enfant a quatre ans, et n'avait pas peur du tout. Si vous publiez cette histoire, envoyez-moi quatre exemplaires du journal ; je veux les expédier à mes parents, dans les Etats de l'Est."

MAUVAIS GARÇONS ET BON VIEILLARD.—Un journal américain raconte le trait suivant :

" Y a-t-il des châtaignes par ici ?" demanda un petit garçon, pour lui et ses deux compagnons, à un cultivateur vénérable du comté de Montgomery. Le vieillard parut hésiter.

" Vous ne voulez pas les voler ?" leur dit-il, enfin."

" Oh ! non ! répondirent les enfants en chœur, nous voulons seulement les regarder."

" Eh bien ! fit le bonhomme, il y a quelques arbres par là ; mais si je pensais que vous vouliez voler les châtaignes je ne vous l'aurais pas dit, car le propriétaire est allé en ville. Mais vous avez l'air de garçons honnêtes."

" Est-ce que le propriétaire sera bientôt de retour," demandèrent les jeunes gens, rougissant d'orgueil.

" Pas avant ce soir, je pense," répondit le vieillard.

Les gamins remercièrent respectueusement le vieillard qui s'éloigna. A peine celui-ci est-il disparu, que nos maraudeurs s'élançant vers l'endroit indiqué, grimper dans les arbres et se mettent à secouer

les branches pour faire tomber les châtaignes, qui sont superbes. La terre en est bientôt couverte. Alors, les petits voleurs descendent des arbres et se préparent à ramasser leur butin. A ce moment, l'un d'eux jette un regard vers la clôture. O horreur ! le bonhomme y est, qui les regarde en souriant gracieusement.

" Ne vous donnez pas la peine de les ramasser, leur dit-il. Je ne suis pas aussi fort que j'étais autrefois, et je ne sais pas si je puis retenir ce chien bien longtemps. Cependant, si vous voulez vous dépêcher, je pense que je puis le tenir assez longtemps pour vous permettre de gagner le chemin. Couche-toi Bismark."

Et les gamins de disparaître. Rendus au chemin, ils jettent un regard en arrière, et ils voient le bon vieillard qui ramasse les châtaignes.

## LECTURES DU SOIR.

## CE QUE C'EST QU'UN CURÉ.

(SUITE.)

Nous avions fait un assez long chemin ; le prêtre s'en aperçut.

— Je vous détourne peut-être ? dit-il. Si nous n'allons pas du même côté, permettez-moi de vous remercier de la protection que vous m'avez donnée. Je suis maintenant hors de danger. Vous voyez cette croix neuve : c'est l'entrée de mes terres, et, grâce à Dieu, je n'y manque pas d'amis.

— Je crois, dis-je, Monsieur, que nous ferons plus longtemps route ensemble, je vais à M...

— Eh ! s'écria-t-il, Dieu soit loué ! Il me fait aujourd'hui grâces sur grâces. Je suis le curé de M...

— Je m'en doutais, répondis-je.

— Sans indiscrétion, poursuivit le bon prêtre, puis-je vous demander chez qui vous allez, à M... ?

— Je vais vous voir, monsieur le curé.

— Soyez mille fois bienvenu, mon cher défenseur. Le curé de M... n'est pas riche, et son presbytère n'est pas grand, mais on y peut encore exercer la sainte hospitalité.

— J'en profiterai, monsieur le curé. Permettez-moi de vous dire qui je suis.

Je me nommai à la façon des héros d'Homère. Un tel, fils d'un tel. Au nom de mon grand père maternel, il ouvrit des yeux émerveillés ; au nom de mon village, il m'embrassa.

— Mais nous sommes pays, s'écria-t-il, et même il ne tient qu'à nous de nous croire parents. Je suis du Gâtinais aussi ; ma mère est comme la vôtre, de Boynes, où tout le monde est cousin.

— Je possède peut-être un titre de plus à votre bienveillance. J'ai été longtemps l'ami d'un excellent jeune homme qui, je crois, est votre neveu.

Le curé me prit les deux mains, les serra fortement, et me regarda quelques moments en silence, avec une expression de tendresse et de douleur dont je fus troublé.

— Hélas, me dit-il enfin, je n'ai eu d'autre neveu que Laurent-Pierre. Est-ce de lui que vous parlez ? Il est mort, le pauvre cher enfant ! Il est mort ici, bien tristement, bien malheureusement...

Mais non ; non, sa mort n'a pas été triste et malheureuse, car elle a été chrétienne... Oh ! cher compatriote, quel souvenir réveillez-vous dans mon cœur ! Vous l'avez donc connu, vous l'avez donc aimé, ce doux Laurent. Il était devenu un homme parfait, plein de bonté, plein de piété... Qui ! ils l'ont laissé mourir... à cause de moi... ! Tenez, je vous demande pardon, ne parlons plus de lui en ce moment. Ce soir ou demain, après la sainte messe, nous irons prier sur sa tombe. Nous y trouverons peut-être quelque chose de cette ineffable paix dont il jouit éternellement, je l'espère et je le crois, dans le sein du Dieu de miséricorde.

La voix du bon curé était tremblante, ses yeux se remplissaient de larmes, son visage avait pâli. Je n'osai le questionner sur l'époque et sur les circonstances de cette mort, dont il parlait avec une émotion si différente de son calme habituel. J'attendis qu'il renouât l'entretien ; et, devinant qu'il priait, je récitai moi-même quelques prières pour l'âme de mon ami.

Nous approchions de M... qui me parut un village assez considérable, et mieux tenu que ne le sont ordinairement ceux de la contrée. A une portée de fusil des premières maisons, sur un petit calvaire en maçonnerie, s'élevait une croix de pierre assez belle. Une religieuse y était à genoux, entourée de quinze ou vingt petites filles. Toutes ensemble chantaient avec beaucoup de netteté et de mesure. *O crux, ave !* Le curé salua la croix, la religieuse et les enfants.

— C'est, me dit-il, notre petite école, qui va faire la promenade du jeudi. Si nous étions arrivés au village par l'autre entrée,

nous aurions rencontré un Frère avec sa bande de garçons. Avant de partir pour la promenade, ils chantent *Ave Maris Stella* devant une statue de la Sainte-Vierge.

— Je pense, dis-je, que ceux-là ne jettent point de pierres au curé ?

— Ils n'en jettent plus, grâce à Dieu ; mais ce n'est pas sans peine qu'ils en ont perdu l'habitude. Ils étaient pour le moins aussi attachés à cette coutume que nos amis de là-bas, même je dois dire à leur honneur qu'ils visaient beaucoup mieux.

— Ainsi, monsieur le curé vous avez été lapidé ?

— Mainte et mainte fois... Mais hélas ! toujours en homme qui ne mérite point le martyre. Je n'en ai pas moins choisi saint Etienne pour un de nos patrons. Nous visiterons tout à l'heure sa chapelle, quelques-unes des pierres jetées sur moi tiennent leur place dans la muraille, et presque toutes y ont été placées par les mains qui les avaient lancées. Vous voyez que je suis croyable, quand je dis que les fleurs annoncent les fruits, j'ai passé ici trois longues, bien longues années, avant de voir, non pas une fleur éclore, mais un faible bouton poindre sur l'arbre que j'arrosais de mes sueurs et de mes larmes. Cette paroisse était plus hostile, plus perdue encore que celle d'où nous venons. Ah ! que Dieu est puissant ! qu'il est bon ! que sa miséricorde est grande.

Nous étions dans la principale rue du village. Les habitants saluaient le curé de la façon la plus cordiale, les petits enfants accouraient lui demander une caresse.

Nous passâmes devant l'auberge, dont l'enseigne toute neuve représentait les 3 mages, ces antiques patrons du voyageur qui ont découvert le nouvel homme et le nouveau monde. L'hôte, assis sur le seuil, se leva, et tira d'une main sa pipe de l'autre son bonnet de coton. Je savais quelle est l'importance d'un aubergiste, je félicitai le curé d'en être aux politesses avec un si gros personnage.

— Il est plus gros encore que vous ne le croyez, me dit le curé, ce fut longtemps mon adversaire acharné. Il parlait encore contre moi dans le conseil lorsque je n'y avais plus que des amis. Je l'ai fait nommer maire, et il est demeuré évêque du dehors. Aujourd'hui nous en sommes aux présents, c'est moi qui lui ai donné son enseigne, et, ce que personne ne voulait croire, il m'a fait cadeau d'un beau ciboire d'argent. Depuis qu'il est maire, il ferme son cabaret les dimanches et les fêtes, à l'heure des offices.

— Je commence à soupçonner que vous faites des miracles, monsieur le curé.

— Non, mais Celui qui les fait ne les refuse pas à l'infirmité de son serviteur. Sa charité supplée à mon impuissance. Quelquefois il m'inspire les actions et les paroles nécessaires, presque toujours il opère par lui-même : je viens pour essayer encore de tourner un obstacle que je n'ai pu ni vaincre, ni ébranler, ni esquiver et l'obstacle n'existe plus.

Je fus chargé, poursuivit-il, de cette paroisse, après la révolution de juillet. Mon prédécesseur avait été pillé et chassé outrageusement. C'était un de mes amis. Il vint me trouver au grand Séminaire où je professais la philosophie. Après m'avoir raconté ses travaux, ses fatigues, ses douleurs, il me confia que ne pouvant rentrer dans sa paroisse, il se proposait de partir pour les missions. En l'écoutant j'eus honte de ma vie, jusqu'alors si douce ; je conçus le dessein de partir avec lui. *Eamus et nos !* Mais notre évêque nous déclara qu'il ne voulait pas du même coup se priver de deux prêtres utiles, et qu'il entendait premièrement me garder. Quant à vous, dit-il à l'ancien curé de M... je ne vous donnerai l'*exeat* qu'après vous avoir remplacé dans votre cure. Mais à qui imposerais-je une semblable croix ? Connaissez-vous quelqu'un qui la puisse porter ?

— Oui, monseigneur, répondit mon ami ; et c'est ce bien-aimé frère, qui demande à prendre comme moi le fardeau de l'apostolat. — Qu'en dites-vous, mon cher professeur, me dit le bon évêque ? Consentez-vous d'aller féconder cette mission ? Elle sera aussi méritoire qu'une autre."

Je fus moins épouvanté que je ne l'aurais cru, et je répondis à monseigneur en renouvelant à ses pieds le vœu d'obéissance de mon ordination. Il me bénit, non sans verser des larmes. Voilà comment je devins curé de M... Je fermai mes livres, j'abandonnai mon heureuse cellule du Séminaire, et j'arrivai, rempli d'espérance et de terreur.

On me reçut très mal, et il avait été question de ne pas me recevoir du tout. Cependant, je pus m'installer, moyennant un charivari qui se renouvela tous les soirs à peu près, par permission des autorités pendant un mois. Un des plus zélés tapageurs était le seul homme de la paroisse qui consentit à me parler, mon propre sacristain, esprit fort et ivrogne achevé. J'aurais aussi vainement essayé de le punir que de le convertir. Si je l'avais chassé, personne n'eût consenti à le remplacer, et il m'aurait à son tour chassé le lendemain. Je voulus plusieurs fois rendre

visite au maire, ce magistrat me ferma constamment sa porte. Je vous laisse à penser ce que faisait l'instituteur communal. Le reste de la population, encouragé par ces exemples, me prodiguait les mauvais traitements. Les petits me poursuivaient de leurs cris, les grands me jetaient des pierres; les pauvres même ne me savaient aucun gré des aumônes que je leur faisais. A peine daignaient-ils m'écouter dans le moment que je leur donnais mon pain. Quand j'étais forcé de passer devant le cabaret, je voyais toujours quelque pauvre mêlé à ceux qui chantaient les refrains satiriques composés contre le curé par les beaux esprits du village. *In me psallebant qui bibebant vinum.*

Je ne pouvais rien espérer de mes sermons: personne ne venait à l'église. Le dimanche, comme les autres jours, je célébrais les saints mystères dans une solitude absolue. Cette pauvre église faisait peine à voir: l'eau coulait par le toit rompu, l'humidité verdissait les dalles, l'édifice entier menaçait ruine, et le sacristain me disait avec raison que la voute finirait par me tomber sur le dos. J'avais quelques économies, je les consacrai à faire réparer la principale fenêtre du chœur. Ce travail coûteux fut achevé la veille de la Toussaint. Je savais que ce jour-là et le lendemain jour des morts, en vertu d'une coutume plus superstitieuse que dévote, presque tout le monde assisterait aux offices, et je pensais qu'on me tiendrait quelque compte de mon cadeau.

Lorsque j'entrai dans l'église, les débris de ma belle fenêtre jonchaient le sanctuaire, et les pierres dont on s'était servi pour la détruire couvraient l'autel. Le spectacle me navra, je tombai à genoux et je pleurai; des rires moqueurs répondirent à mes gémissiments. Néanmoins, après avoir tant bien que mal réparé le dégat, je fis sonner la messe. On vint en foule, hélas! pour jouir de ma douleur et pour me faire un nouvel outrage. Dès que je fus en chaire, chacun se leva et sortit, au signal du maire et de l'instituteur. "Arrêtez! leur criai-je, emporté par un mouvement que je ne pus dompter, et qui les retint immobiles. Plusieurs de vous ont, cette nuit même, insulté cette église, qui est la maison de Dieu. Dieu les a vus, Dieu les connaît: qu'ils fassent pénitence, car Dieu s'apprête à les punir." Ils haussèrent les épaules et quittèrent le lieu saint, m'y laissant presque seul, après m'avoir fait si durement comprendre qu'ils voulaient refuser toujours de m'écouter.

Recevez l'aveu d'une faute que je commis alors: mon évêque m'en a sévèrement repris et je la regretterai toujours. J'étais outré; j'osai demander à Dieu de venger lui-même sa cause: *Surge, et judica causam tuam.* Je ne fus que trop écouté. En huit jours, deux des principaux déprédateurs faillirent se tuer et restèrent infirmes. On se souvint de mes menaces; on eut peur et on m'insulta moins; mais je commençai de passer pour sorcier, et je ne fus pas moins haï. Le châtimement de ces deux misérables, qui refusèrent obstinément mes consolations, m'épouvanta plus qu'eux-mêmes. Aux nouvelles difficultés qui m'entourèrent et à mes propres remords, je sentis que Dieu ne m'avait pas envoyé pour maudire; *non in arcu meo sperabo; et gladius meus non salvabit me.*

Je ne confiais qu'à mon évêque toutes mes douleurs. Elles étaient telles, que je craignais de défaillir. Le bon prélat me réconfortait. Ne désespérez jamais de la miséricorde me disait-il. Si vous aviez été en mission, croiriez-vous n'avoir rien fait pour le salut des sauvages, durant tout le temps que vous auriez passé sur la mer? Les heures employées à apprendre leur langue, eussent-elles été des heures perdues? En vérité, toutes vos peines, toutes vos larmes de vos prédécesseurs sont des grains précieux déposés dans cette terre; elle ne les étouffera point."

Il me bénissait, je sentais renaitre mon espérance, mais les germes annoncés ne paraissaient pas. Fui de tous comme un pestiféré, je n'essayais rien qui n'avortât misérablement, ou qui ne tournât contre moi.

Je voulus donner quelques soins, quelques médicaments à des malades pauvres, si abandonnés de tout le monde qu'ils avaient consenti à me recevoir: le médecin et l'apothicaire du canton me menacèrent d'un procès. Je voulus donner des leçons à des jeunes garçons assez intelligents: Le maître d'école me dénonça, et je ne sais quel inspecteur, me fit condamner à l'amende; et mes élèves m'avaient quitté, m'insultèrent pour se faire pardonner d'avoir été mes amis. On me signala au chef-lieu, on m'appela un prêtre remuant, on se plaignit de moi à l'évêque, le procureur du roi me signifia rudement d'avoir à respecter les lois de l'Etat.

Que vous dirai-je? cela dura trois ans. O mon Dieu, quelles années! Prosterné dans mon église déserte, je conjurai Dieu de se laisser toucher. Dieu semblait aussi insensible

à mes larmes que les pierres où elles tombaient. Il m'écoutait cependant, il faisait son travail dans les cœurs, mais je n'en voyais rien.

A cette époque un grand malheur m'atteignit: ma sœur unique mourut. Elle laissa deux orphelins: Laurent-Pierre, votre ami, et une fille de dix-sept ans, nommée Edmonde, ma filleule. Cette chère petite voulait se consacrer à Dieu, mais sa faible santé lui commandait d'attendre encore. Elle n'avait aucun appui sur la terre. Elle vint ici vivre avec moi, ou plutôt elle vint y mourir.

Dans les premiers temps, sa présence parut adoucir ces esprits farouches. Elle était douce, avenante, obligeante comme la charité, elle avait mille petits talents, mille petites recettes, elle s'attira l'amitié de quelques jeunes personnes, et bientôt je pus espérer que par elle un faible rayon de la grâce descendrait sur mon infortunée paroisse. Il en fut ainsi, en effet; mais à quel prix, Grand Dieu!...

(A suivre)

**FONTAINE & BLOUIN**  
AVOCATS

12, rue Ste-Anne, H.-V.

Bâtisses du Journal de Québec

PAUL BLOUIN, L.L.B. ADALBERT FONTAINE, L.L.M.  
4 août 1881.

**Aux hommes d'affaires et au public en général.**

JOSEPH-NORBERT DUQUET, imprimeur-éditeur, possédant une expérience de plus de trente-cinq années dans l'art de la Typographie, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il se chargera de faire exécuter toutes sortes d'impressions, ouvrages de ville, livres, brochures, etc., etc., qu'on voudra bien lui confier. Il se chargera aussi de faire publier dans les journaux français et anglais de la Province, toute annonce pour les maisons d'affaires. Il se chargera aussi de la rédaction et de la traduction d'annonces, de circulaires, etc.

M. Duquet en se chargeant de la publication de livres et de brochures, s'engage à en corriger toutes les épreuves et à en surveiller l'impression d'une manière toute spéciale. Il se chargera aussi de la rédaction de toutes correspondances, pétitions, requêtes, lettres, règlements, constitutions, et tout autre document, à des conditions modérées.

M. Duquet se chargera aussi de percevoir le montant de tout compte, sans jamais froisser le débiteur.

BUREAU: No. 223, rue et faubourg St-Jean  
J. N. DUQUET, Imprimeur et Agent-Général.  
28 juillet 1881.

**FÊTE NATIONALE**  
DES  
**Canadiens - Français**

Célébrée à Québec en 1880.

HISTOIRE — STATISTIQUES — DOCUMENTS  
MESSE — PROCESSION — BANQUET  
CONVENTION.

Par M. H. J. J. B. CHOUINARD  
Sec.-Gén. de la Convention.

Cet ouvrage est prêt à être livré à ceux qui y ont souscrit ou qui y souscriront avant le 1er septembre prochain, aux conditions suivantes:  
Le volume sera envoyé, franc de port, broché ou relié;

Prix—Broché.....\$1 00  
Relié en percaline..... 1 25  
Demi-relié (bibliothèque). 1 50

à toutes les personnes (en dehors de la Cité de Québec et les paroisses environnantes) qui en enverront le prix à l'adresse suivante:

H. J. J. B. CHOUINARD,  
Boîte 264, Bureau de Poste, Québec.

Pour la Cité de Québec et les paroisses environnantes, s'adresser directement à J. N. DUQUET, agent général, 223, rue St-Jean, Québec.

Ces conditions sont offertes aux souscripteurs seulement. A partir du 1er septembre 1881, le prix de l'ouvrage broché sera strictement d'une piastre et cinquante centimes (\$1.50).  
28 juillet 1881.

**LOUIS BOURGET**  
IMPORTATEUR DE

Toute sorte d'Epiceries, Vins, Liqueurs, Tabac, Cigares, etc., etc.,

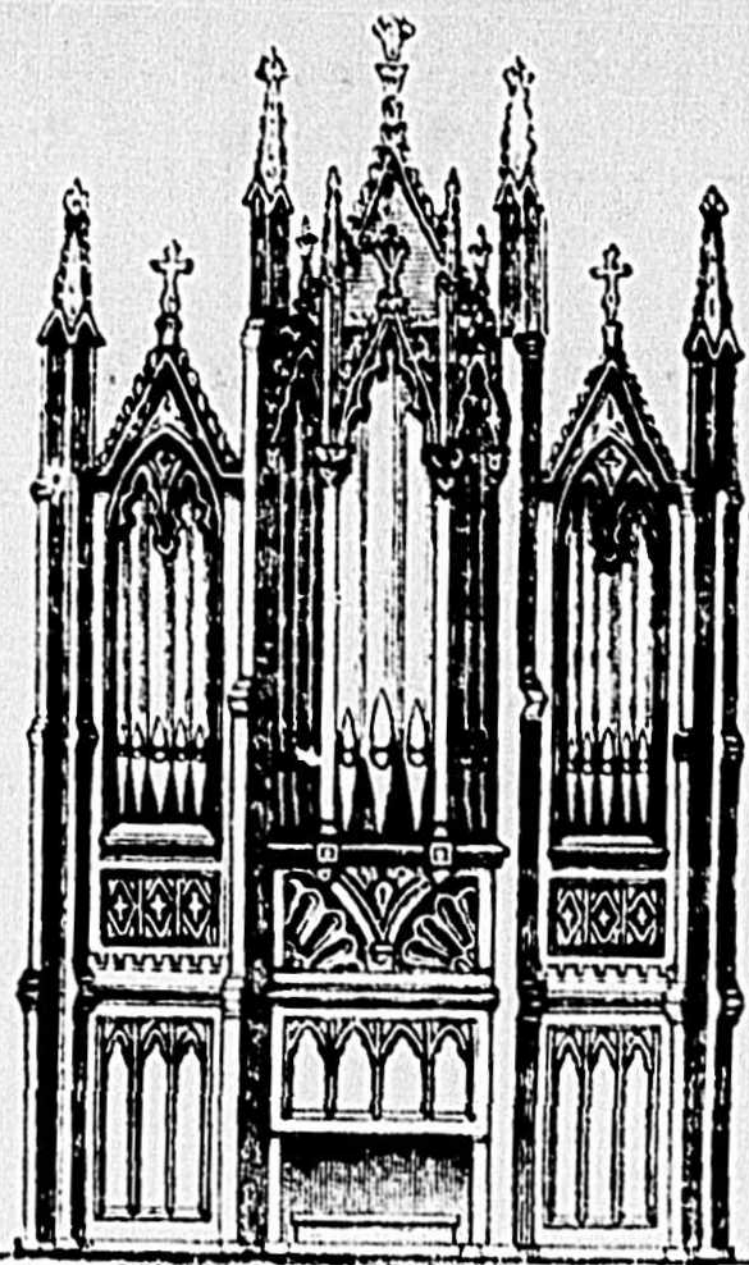
EN GROS ET EN DETAIL

Nos. 1, 2, 4, rue de la Place et Union

COIN DU VIEUX MARCHÉ, BASSE-VILLE

QUÉBEC.

14 juillet 1881.



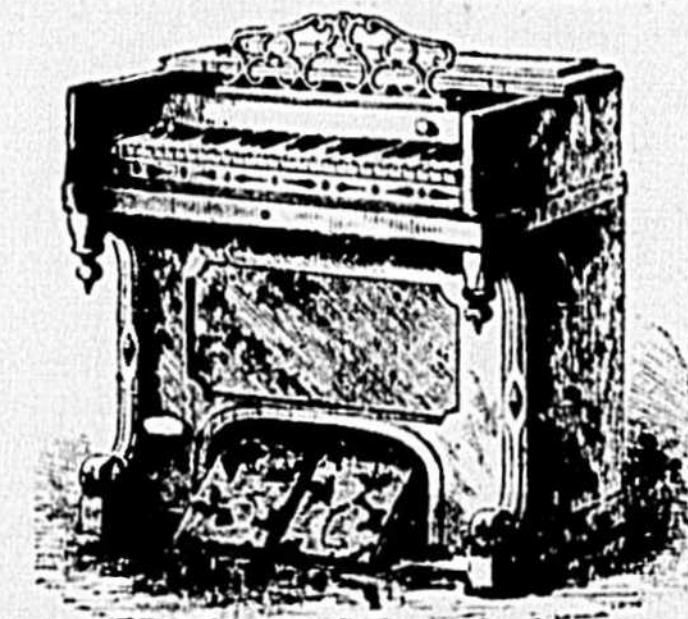
**BERNARD & ALLAIRE**

AGENTS POUR LA VENTE DE

**Grandes Orgues d'Eglises**

De trois fabriques, dont deux canadiennes et une américaine

(Ce sont les meilleurs instruments connus)



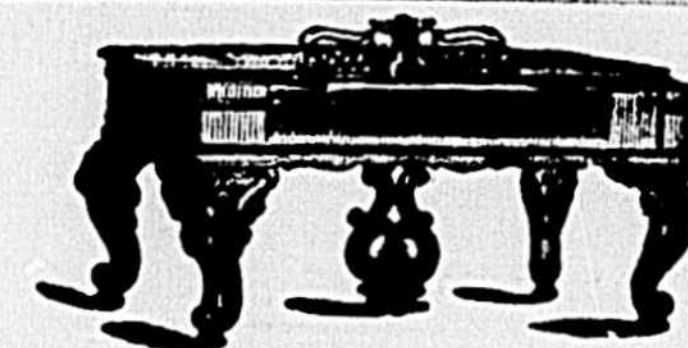
**Orgues - Harmoniums**

POUR

**EGLISES et SALONS**

DE LA

DOMINION PIANO & ORGAN Co., Canada,  
SMITH ORGAN Co., Brome, P. Q.,  
O'DOHERTY & Co., Clinton, Ont.,  
ORGUINETTES Allemandes, Américaines et Canadiennes, depuis \$10.

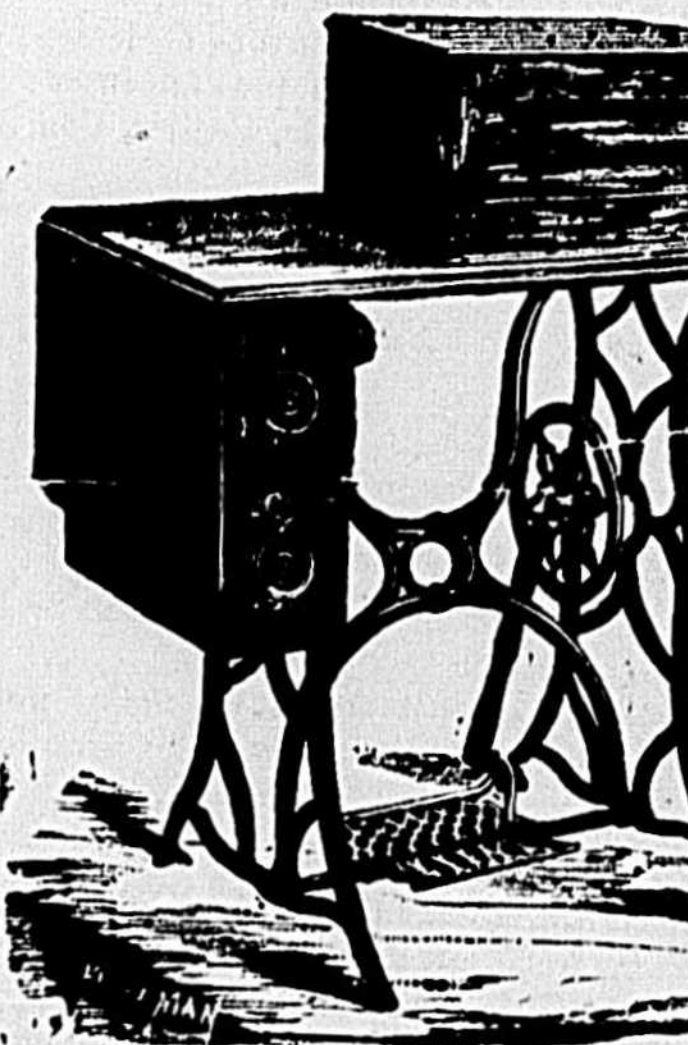


SEULE AGENCE POUR LES CÉLÈBRES

Pianos droits, carrés et à queue de WEBER & Co.,  
" droits et carrés de KNABE,  
" droits de GEO. M. WEBER & Co.,  
" droits, carrés et à queue BEHNING,  
" droits de OCTAVIUS NEWCOMB & Co.

Consignement en magasin:

Un assortiment complet et très varié de MUSIQUE EN FEUILLES à 50 pour cent de réduction sur les prix ordinaires.



**MACHINES A COUDRE DE RENOM**

Agence générale pour la Province de Québec des Machines William Singer, Machines à Tordre, à Laver et à Repasser.

Parties de Machines à Coudre vendues séparément, Huile, Aiguilles, etc., etc.

Agents demandés pour les comtés où nous n'avons pas de représentants.

BERNARD & ALLAIRE,  
Editeurs de Musique,  
6, rue la Fabrique, Québec.

14 juillet 1881.

**AU PUBLIC.**

**Le Véritable Petit Albert** ou **LE TRÉSOR DU PEUPLE**, par J. N. Duquet; 2e édition; volume No 216 pages, divisé en cinq livres: le premier, est consacré aux principaux livres de secrets merveilleux; le deuxième, aux trésors cachés et à ceux qui se livrent à leur recherche à l'aide de maléices et des secours de Satan; le troisième, aux classes ouvrières, avec le véritable secret pour acquérir un trésor; le quatrième, aux cultivateurs, qui trouveront dans cette partie des perles les plus précieuses, sur l'art agricole au Canada; le cinquième, enfin contient un recueil des merveilleux secrets de la nature, de la médecine, des sciences, des arts et métiers. — Typographie de C. Darveau, Côte Lamontagne, Québec, 1881.

Prix: 25 cents l'exemplaire. En vente à la Basse-Ville, aux librairies de MM. S. Hardy, carré Notre-Dame; et I. P. Déry, rue St. Pierre. A St. Roch, rue St. Joseph, aux librairies de MM. J. A. Langlais, E. A. Darveau, F. Desjardins, Drouin & Frère, Martineau & Gauvin. Au faubourg St. Jean, à la librairie de M. Elz. Vincent. A la Haute-Ville, rue Buade, aux librairies de MM. L. G. Lépine, L. Brousseau, et O. Fréchette; sur la rue La Fabrique, aux librairies de MM. Chaperon & Cie., et de M. A. O. Raymond; sur la rue St. Jean, à la librairie de M. A. T. Garant. A Lévis, à la librairie de MM. J. E. Mercier & Cie.

A Montréal: chez les libraires dont les noms suivent: MM. Rolland & Fils, Payotte & Bourgeau, Beauchemin & Valois, Fabro & Gravel, Chapleau & Cie., Gernaey & Hamelin. Les libraires des autres parties de la Province qui désireraient se procurer cet ouvrage aux conditions avantageuses qu'offre l'auteur à tout libraire qui achète en gros, n'auront qu'à s'adresser à J. N. DUQUET, 223, rue St. Jean, Québec.  
14 juillet 1881.

**SOCIÉTÉ**

DE

**Prêts et Placements de Québec**

**Argent à Prêter**

Cette Société a toujours en caisse des sommes qu'elle prête à des conditions les plus avantageuses.

Des prêts de \$100.00 et plus sont faits pour une période variant depuis un an jusqu'à dix ans et se remboursent, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois.

Ceux qui désirent emprunter peuvent se procurer tous les renseignements nécessaires en s'adressant au Bureau de la Société, No. 13, Rue St. Jacques B. V.

ROBT. LAROCHE,  
Sec.-Trés.

14 juillet 1881.

**ACHILLE DUGAS,**

NOUVEAU MAGASIN

**Machines à Coudre et Atelier de**

**Reparation,**

Agent pour les Machines à Coudre

**OSHBORN, SINGER, WANZER,**

ETC., ETC., ETC.

Huile, Aiguilles, Fils, Soie et Navettes de tout genre, ainsi que tout autre accessoire concernant les machines à coudre.—Aussi, agent pour les patrons de Mme DEMOREST.

No. 367, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

14 juillet 1881.

**Aux Messieurs du Clergé.**

**SPECIALITE DE VIN DE MESSE.**

**BLUMHART & RIVERIN**

Importateurs et Marchands de

**Vins, Liqueurs, Epiceries, Etc.,**

EN GROS ET EN DETAIL

**No 45, rue de la Couronne**

(Ancien magasin de M. J. A. Mailloux,  
en face de la rue des Fossés)

**ST. ROCH, QUÉBEC**

Tiennent constamment en main:

Vins de Messe analysés, Vin de Bordeaux, Clarets, Sauternes, Châblis, Grave supérieur, Vin d'Oporto et un assortiment complet d'Epiceries à des prix extrêmement bas.  
14 juillet 1881.

**V. BELANGER & Cie.**

IMPORTATEURS DE

**QUINCAILLERIES, COUPELLERIES,**

**ARGENTERIES, ETC.**

**No. 51, RUE LA FABRIQUE**

**QUÉBEC.**

14 juillet 1881.

**BELAND, GARNEAU & C<sup>ie</sup>**

MARCHANDS

**146, RUE ST. JEAN**

(EN DEHORS DE LA PORTE)

Nouveau Bloc, vis-à-vis le Marché Montcalm

Ont toujours en mains un assortiment des plus complets de

**NOUVEAUTÉS**

qu'ils vendent à des prix à défier toute compétition.

Un TAILLEUR de première classe attaché à l'établissement exécute tout ordre sous le plus court délai.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

**BELAND, GARNEAU & C<sup>ie</sup>,**

146, Rue St. Jean.

Québec, 14 juillet 1881.

**L. T. DUSSAULT**

IMPORTATEUR de NOUVEAUTÉS

ET MARCHAND TAILLEUR

EN GROS ET EN DETAIL.

123, RUE ST. JOSEPH

**ST. ROCH, QUEBEC**

En face de J. B. LALIBERTÉ, Chapelier.

Assortiment complet dans tous les départements. J'invite respectueusement mes pratiques et le public à visiter mon établissement, et à juger de la valeur et du bon marché de mes nouvelles marchandises.

TAILLEURS ET MODISTES.—Toutes les commandes seront remplies sous le plus court délai et à la satisfaction de l'acheteur.

Je promets de donner satisfaction pleine et entière à tous ceux qui voudront bien me donner leur patronage.

14 juillet 1881.

**AU CLERGE.**

**A. TOUSSAINT**

78, rue St. Jean

**Toussaint & Frere**

11, rue St. Pierre

Nous invitons Messieurs les Membres du Clergé à visiter nos établissements avant d'aller acheter ailleurs.

Notre assortiment de Vins pour Messe, Vins pour Invalides et Vins pour Table est le plus complet de la Cité.

Aussi—Grand choix d'Épicerie.  
Le tout à bon marché sans rival dans la Cité.  
N. B.—Nous importons toutes nos marchandises directement.

14 juillet 1881.

**Grande Importation**

DE

**VINS ET LIQUEURS SPIRITUEUX**

**LA MAISON LANGLAIS**

DE ST. ROCH

Vient de recevoir directement d'Europe une cargaison de Vins de Messe très purs, tels que : Colli-Ingiam, Cette et Thomas. Les MM. du clergé feront bien d'aller déguster ces Vins et donner leurs commandes avant l'épuisement de cette belle importation. Les prix sont relativement minimes vu la qualité des articles qui tous se vendent à la nouvelle mesure dite impériale (1/5 de plus que l'ancienne mesure dite coloniale).

Voilà pour l'autel, mais voici pour l'hôtel quelque chose de plus piquant : Eau-de-vie (Brandy), Genièvre (Gin), Whiskey, Rye, Jamaïque. Ces boissons réchauffent, mais ne brûlent pas, nous l'affirmons.

Ajoutons la liste suivante : Vin de Gingembre, Frontignac, Porto, Vin Blanc (Sherry), Muscat, et le rafraîchissant Clairet.

Le tout est garanti de première qualité.

Venant de paraître à la Librairie Langlais,

**Au foyer de mon presbytère**

PAR

**M. l'Abbe Apollinaire Gingras**

Joli volume in-18 carré, de 256 pages, caractère nonpareil, imprimé sur papier de luxe (teinté) \$1.00. Tout est charmant dans cet ouvrage, depuis la Souris usqu'au Plongeon, et bien qu'il y ait plus de 4,000 vers dans le volume, on ne peut cependant pas dire qu'il est piqué des vers. Cet éloge en vaut un autre !

Au foyer de mon presbytère se compose de 40 poèmes et de 11 chansons. Qu'on le lise.

En vente chez

J. A. LANGLAIS,

Libraire,

177, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

14 juillet 1881.

**L. P. VALLEE**

PHOTOGRAPHE

DE

**Portraits et Paysages**

No. 39, rue St. Jean

Désire attirer l'attention sur sa grande collection de Vues Stéréoscopiques des endroits les plus intéressants tels que : Rome, Terre Sainte, Pompei, Grande Chartreuse, Lourdes, et des principales villes et Eglises du monde, pour la modique somme d'une piastre la douzaine.

Aussi—Toutes les Vues de Québec et des Environs. Le plus bel assortiment de Cadres et d'Albums, Graphoscopes et Stéréoscopes.

Le seul établissement de plein pied avec la rue. Entrez et visitez, et ne vous croyez pas obligés d'acheter.

Catalogues fournis sur demande.  
Portraits de toute sorte pris dans les derniers goûts.  
14 juillet 1881.

**Edmond Giroux & Frère**

PHARMACIENS

IMPORTATEURS DE

Drogues et de Produits Chimiques, Remèdes

Brevetés, Effets Divers, Parfumeries,

Graines de Jardin et de Fleur

No. 52, rue St. Pierre, Québec.

14 juillet 1881.

**VINS ! VINS !**

Nous invitons le public en général et spécialement les membres du clergé à venir visiter notre assortiment de Vins. Nous avons fait les plus grands efforts pour contenter les goûts les plus difficiles sous ce rapport, et nous pouvons nous vanter d'être en communication avec les maisons les plus importantes de France, d'Espagne et d'Italie.

Voici la liste de quelques vins :

- Vins doux, Cette,
- Oporto, différentes qualités,
- Malaga,
- Vins blancs secs, Colli,
- L. P. Xérés, Madère,
- Vins Mousseux, Moselle,
- Champagnes, Dricot Dinanche (importation nouvelle), Carte Blanche, Etc. Etc. Etc.
- Bordeaux rouges, LePieuré,
- Pontet-Caneil,
- Chateau Poujaux, Macau,
- St. Christoly, St. Emilion, Etc. Etc. etc.

Vins Blancs, Chateau Yquem, (vin vieux extra), Barsac, Preignac, Graves (qualité supérieure pour les huîtres), Etc. Etc. Etc.

La plupart de ces Vins sont importés de la célèbre maison des Entrepôts de Moulis qui fournit une partie des cours de l'Europe et dont les produits n'ont été introduits au Canada que depuis peu.

Bien entendu que nous pouvons également offrir au public les eaux de vie des plus fameuses : Grande Champagne, Fine Champagne, Cognac, Cantin, Martel, etc. etc.

Aussi—Liqueurs les plus variés, Chartreuse, Cacao Chouva, etc., etc., et Epicerie en général.

ARTHUR J. TURCOTTE.

207, rue St. Joseph.

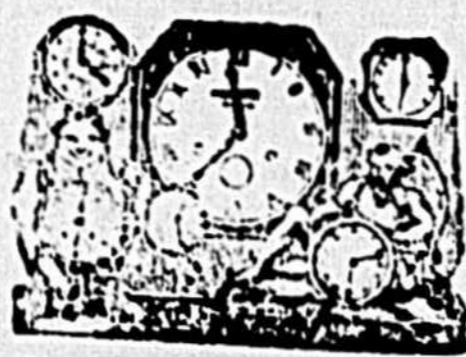
14 juillet 1881.

**AUX FIANCES**

Le soussigné a constamment en mains un assortiment des plus nouveaux et des plus variés de

Jones de Mariage, Alliances, Bagues, Parures dans les derniers goûts, (Il fait de ce genre une spécialité).

Il tient également un assortiment considérable de



Montres, Pendules, Horloges, Vaisselle d'Argent, Etc.

PHILEMON BRUNET

191, rue St. Joseph,

Vis-à-vis la place de l'Eglise St. Roch.

14 juillet 1881.

**AVIS.**

J'ai l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé que je possède trois sortes de Vins de Messe, de première qualité, tels que Vin de Sicile ordinaire, Vin de Sicile doux et Taragone.

Aussi — Porte-Dieu, Calices, Ciboires, Boîtes aux Saintes Huiles, Vases Baptismaux, Burettes, Piscines, Croix de Procession, Bénitiers, etc., etc.

Une visite est respectueusement sollicitée.

L. G. LEPINE,

Libraire,

19, rue Bunde, Haute-Ville,

Québec.

14 juillet 1881.

**P. F. REAUME**

IMPORTATEUR DE

**QUINCAILLERIES**

Coin des rues St Joseph et du Pont

ST-ROCH, QUEBEC

A constamment en mains un assortiment général de Ferrures de Maison, ainsi que Peintures, Huiles, Clous, et tout ce qui concerne cette branche d'affaires.

A PRIX REDUITS.

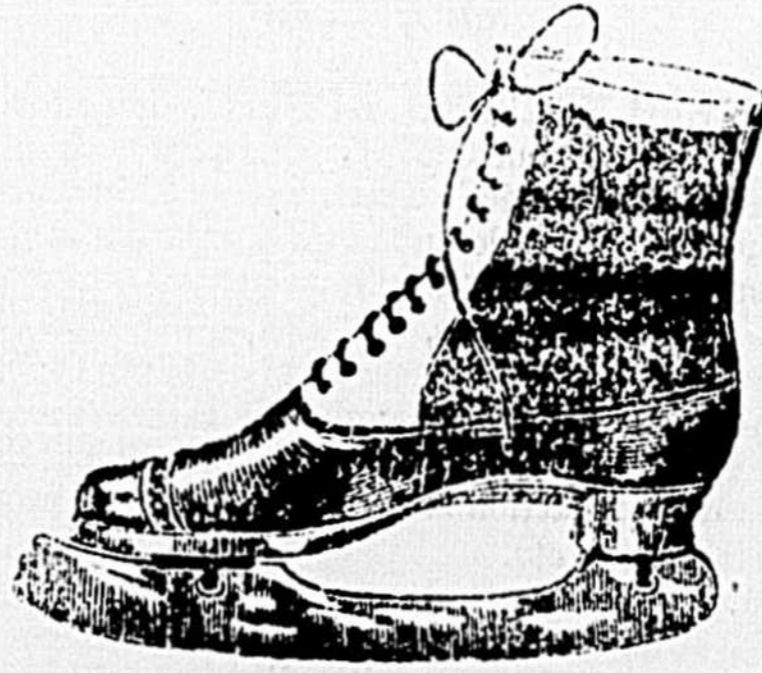
14 juillet 1881.

**JOSEPH GILBERT**

CORDONNIER

Nos 296 ET 298, RUE ST. JEAN

QUEBEC



TIENT CONSTAMMENT UN

**Assortiment general**

DE

**CHAUSSURES**

EN

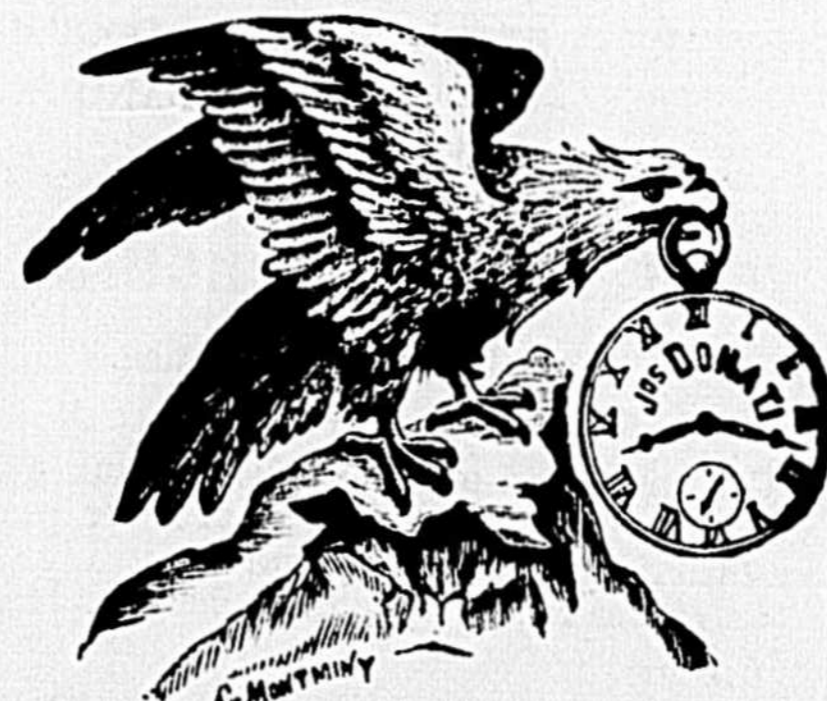
**CUIR, EN DRAP ET EN CAOUTCHOUC**

DE

**GOUT ET DE FANTAISIE**

A DES PRIX MODÉRÉS.

14 juillet 1881.



**JOS DONATI**  
WATCH-MAKER & JEWELLER

**AUX INCENDIES.**

**Horloges et Bijoux !**

**GRAND AVANTAGE**

CHEZ

**JOS. DONATI**

58, rue St. Jean, et 241, rue St. Paul, vis-à-vis la gare du Chemin de fer du Nord.

M. DONATI, comprenant dans quel état de choses se trouvent les incendiés, attendu qu'il a lui-même perdu ses effets à sa maison privée, offre à moitié prix ses horloges de tout genre aux personnes qui ont perdu les leurs.

Il ne faut pas non plus oublier les montres en or et en argent que les propriétaires ont aussi perdues durant l'incendie, et qui peuvent être remplacées avantageusement chez M. DONATI.

Bijoux de toutes sortes, Boutons en Or pour Chemises, etc., etc.

14 juillet 1881.

**J. B. LALIBERTE**

Chapelier et Manchonnier

124, rue St. Joseph, St. Roch,

QUEBEC.

A constamment en main toutes sortes de

**CHAPEAUX ET FOURRURES,**

De tout genre confectionnés pour Dames et Messieurs dans le dernier goût.

Salle d'Echantillons de Fourrures ouverte tout le long de l'année.

14 juillet 1881.

**Aux Membres du Clergé**

ET

**AUX FABRIQUES.**

**M. CYRILLE DUQUET**

HORLOGER ET BIJOUTIER

67 et 69, RUE LA FABRIQUE

Désire attirer l'attention du Clergé et des Fabriques sur l'opportunité d'introduire dans notre pays les HORLOGES PUBLIQUES, comme il en existe beaucoup en France et en d'autres pays de l'Europe. M. DUQUET a posé trois horloges aux édifices du Parlement, Québec, d'après un système perfectionné. Ces horloges fonctionnent très bien ; on peut s'en assurer en s'adressant au département des Travaux Publics.

M. DUQUET est prêt à poser des horloges dans toutes les églises et édifices publics, et il acceptera des termes de paiement extrêmement faciles.

14 juillet 1881.

**1881-ETE-1881**

QUEBEC, JUILLET 1881.

Nous prenons la liberté de vous donner connaissance des importantes améliorations qu'a subies, ce printemps, notre magasin de détail.

Les demandes pressantes de notre commerce de gros, qui s'est étendu chaque année, nous ont engagés à transporter ce département dans les bâties spacieuses de la Compagnie du Richelieu, RUE D'ALHOUSIE.

L'ancienne maison à l'heure qu'il est, comprend donc une superficie de 18,000 pieds carrés, le tout formant six étages. Deux portes d'entrée, l'une sur la rue Sous-le-Fort et l'autre sur la Côte de la Montagne, donnent accès aux divers départements.

Etoffes à Robes, Soieries, Moires Antiques, etc., Plumes d'Autruche blanches, noires et de couleurs, Fleurs, Rubans, Dentelles, etc., Lingerie pour Dames et Enfants, Parasols, En-tout-cas, etc.

Draps noirs, Casimirs noirs et de couleurs, Serges, Tweeds Canadiens, Anglais et Ecosais, Chapeaux de Soie de Paris et de Londres, Chapeaux de Feutre de Christy, etc., Chapeaux de Paille pour Dames et Enfants, Chemises de toutes sortes, Cols, Cravates, Camisoles, etc.

Trois Tailleurs expérimentés sont attachés à ce département.

Indiennes, Coutil, Cotons jaunes et blancs, Horrocks, Batistes, Toiles à Drap et à Oreiller, Coton à Drap, Couvertures de Laine, Couvre-pieds, etc., etc.

Tapis Bruxelles, Tapissierie, Ecosais, Kidderminster, Napier, Jute, etc., Bordures et Tapis à Escaliers correspondant, Prelarts Ecosais, Anglais, Américains et Canadiens.

Rideaux de Point et de Mousseline, Mousseline et Point à Rideaux, Repp, Damas, Soie et Laine, Cretounes, Corniches, Pôles et Mains de Cuivre, Cordes et Glands de toutes nuances.

Matelas, Glaces de Miroirs, Papiers peints, Valises, Porte-Manteaux, Sacs de Voyage de tous genres, etc., etc.

Nous tenons encore à faire remarquer que nous avons toujours en main un assortiment complet pour les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses : Merinos et Paramatas à Soutanes, Ceintures avec Frange riche et demi-riche, Ornaments d'Eglises, Franges, Galons d'or, fin et d'or, Galon d'argent fin, Soie noire, Toile fine (brin rond), etc., Chasubles, Croix d'Ornement, Damas, Soie, etc., Glands d'or et d'argent, Encens.

Ce département de Tapis est sous le contrôle et la surveillance immédiate d'un employé de longue expérience, qui voit lui-même à la coupe et à la pose des Prelarts et des Tapis.

L'agrandissement de notre établissement de détail a exigé une augmentation remarquable du personnel, et nous avons la présomption de croire qu'en tout temps, les commandes seront exécutées sous le plus court délai et avec la plus stricte attention.

Les maisons de gros et de détail font qu'un seul et même établissement, et sont sous le même contrôle.

Notre établissement étant à proximité de l'Élévateur qui conduit à la Terrasse Frontenac, se trouve à une distance comparativement courte des divers points de la Haute-Ville ; une communication par téléphone est établie avec tous les points de la ville.

**Jos. Hamel & Frère**

58, rue Sous-le-Fort

62, Cote de la Montagne, Québec

14 juillet 1881.